



Caisses de pensions publiques romandes

Analyse comparative des résultats 2007

Les Retraites Populaires
Division Marketing et Conseil
Service Recherche et Développement
Septembre 2008 – V2.0

Table des matières

1. Introduction	2
1.1. Caisses de pensions analysées.....	3
1.2. Sources	3
1.3. Evolution	4
2. Liste des caisses de pensions analysées	5
3. Domaines analysés	6
3.1. Généralités.....	7
3.1.1 Primauté	7
3.1.2 Système financier	8
3.1.3 Garantie publique	8
3.1.4 Bases actuarielles.....	9
3.1.5 Taux techniques	10
3.1.6 Réassurance.....	11
3.1.7 Mesures structurelles et d'assainissement	11
3.2. Effectifs des caisses et prestations.....	12
3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	12
3.2.2 Rapport actifs/rentiers.....	13
3.2.3 Rente de retraite (âge et années de cotisation).....	15
3.3. Eléments financiers.....	16
3.3.1 Total du bilan	16
3.3.2 Degré de couverture	17
3.3.3 Degré de couverture minimum statutaire	20
3.3.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire	21
3.3.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés	22
3.3.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	24
3.3.7 Performance nette comparée à la fortune des caisses	25
3.3.8 Répartition des placements	30
3.3.9 Indexation des rentes	32
4. Annexes	
4.1 Généralités	
4.2 Effectif des caisses	
4.3 Eléments financiers	
4.4 Répartition des placements	
4.5 Mesures structurelles et d'assainissement	
4.6 Création de la caisse de pensions pour la fonction publique dans le canton de Neuchâtel	

1. Introduction

Le but du présent rapport est de fournir une analyse des caisses de pensions publiques romandes pour l'exercice 2007. Cette limitation de l'échantillon permet de tenir compte des particularités des caisses de pensions publiques, que ce soit en termes de système financier ou de garantie publique par exemple.

Le 19 septembre 2008, le Conseil fédéral a adopté le message sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public (ci-après IPDP) à l'intention des Chambres fédérales. Le projet du Conseil fédéral prévoit une recapitalisation complète de ces institutions en 40 ans. Jusqu'à cette échéance, les IPDP en capitalisation partielle pourront continuer à être gérées selon le principe appelé « objectif de couverture différencié », à condition qu'elles disposent d'une garantie de la collectivité publique et que leur plan de financement soit accepté par l'autorité de surveillance compétente. Le message prévoit également davantage d'autonomie par rapport aux collectivités publiques, sur les plans juridique, organisationnelle et financier. L'entrée en vigueur de ces modifications de la Loi sur la Prévoyance Professionnelle est prévue pour le 1^{er} janvier 2010.

Les caisses de pensions publiques vont donc vivre ces prochaines années des changements importants et les caisses romandes seront plus touchées que les caisses suisses alémaniques puisqu'elles appliquent en très grande majorité le système financier mixte. De plus, la situation difficile des marchés financiers en 2007 et 2008 va probablement perturber et passionner les débats.

Dans ce contexte, il est impératif de garder une vision de la prévoyance professionnelle à long terme et de prendre des mesures pour garantir la pérennité du système de prévoyance suisse.

1.1. Caisses de pensions analysées

Cette étude repose sur dix-neuf caisses de pensions publiques romandes, auxquelles s'ajoutent trois caisses publiques bernoises et une caisse publique tessinoise. Deux autres caisses de pensions ont également été adjointes, Comunitas et Prévis. Ces deux caisses sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ».

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	3
Genève	5
Jura	1
Neuchâtel	3
Valais	4
Vaud	3
Berne	3
Tessin	1
Autres	2
Total	25

Les vingt-trois caisses publiques observées représentent un total de 205'533 assurés actifs et 86'100 pensionnés pour une fortune totale de CHF 52.7 milliards. Les statistiques suisses 2006 indique un total de 102 caisses de pensions de droit public pour 556'658 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 173.9 milliards. Les caisses publiques observées représentent ainsi 36.9% du total des assurés actifs des caisses publiques suisses et 30.3% de leur fortune. Les deux caisses privées comptent quant à elles, 26'593 assurés actifs et 5'343 pensionnés pour une fortune totale de CHF 3.8 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) et de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL) sont mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

1.2. Sources

Les sources de cette analyse proviennent des rapports annuels de chacune des caisses de pensions. Bien que la norme comptable Swiss GAAP RPC 26 soit aujourd'hui appliquée par ces caisses de pensions, il subsiste malgré tout quelques différences dans l'interprétation de certains postes du compte d'exploitation, notamment au niveau des frais administratifs ou de la performance affichée.

Afin de pouvoir compléter l'analyse de ces caisses publiques romandes, des comparaisons sont effectuées selon les thèmes avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse 2006 réalisé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de l'enquête Swisscanto 2008 qui se base sur la situation en 2007 de 247 institutions de prévoyance dont 44 de droit public dans l'ensemble de la Suisse. D'autres éléments sont tirés de différents communiqués et articles de presse.

1.3. Evolution

La deuxième édition de cette analyse des caisses de pensions publiques romandes a été complétée avec un chapitre sur les mesures structurelles et d'assainissement et un chapitre sur l'indexation des rentes.

Plusieurs éléments sont également présentés avec leur évolution depuis 2005, premier exercice disponible avec l'application de la norme comptable Swiss GAAP RPC 26

2. Liste des caisses de pensions analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CAP	Caisse d'assurance du personnel de la ville de Genève et des services industriels de Genève
3	CEH	Caisse de prévoyance du personnel des établissements publics médicaux du canton de Genève
4	CIA	Caisse de prévoyance du personnel enseignant de l'instruction publique et des fonctionnaires de l'administration du canton de Genève
5	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
6	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison
7	CPB	Caisse de pensions bernoise
8	CPC	Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-fonds
9	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
10	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
11	CPDS	Cassa pensioni dei dipendenti dello Stato (canton du Tessin)
12	CPEN	Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
13	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
14	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
15	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
16	CPPEV	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais
17	CPVB	Caisse de pensions de la Ville de Bulle
18	CPVF	Caisse de prévoyance en faveur du personnel de la Ville de Fribourg
19	CPVN	Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel
20	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
21	CRPE	Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais
22	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
23	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
24	Comunitas	Fondation de prévoyance de l'association des communes suisses (Berne)
25	Previs	Fondation de prévoyance du personnel Service public (Berne) Anciennement Caisse de retraite du personnel des communes bernoises

Par rapport à l'étude 2006, l'échantillon 2007 est identique.

3. Domaines analysés

Généralités

- Primauté
- Système financier
- Garantie publique
- Bases actuarielles
- Taux technique
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Eléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum statutaire
- Frais d'administration
- Performance nette
- Réserve de fluctuation de valeurs
- Indexation des rentes

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

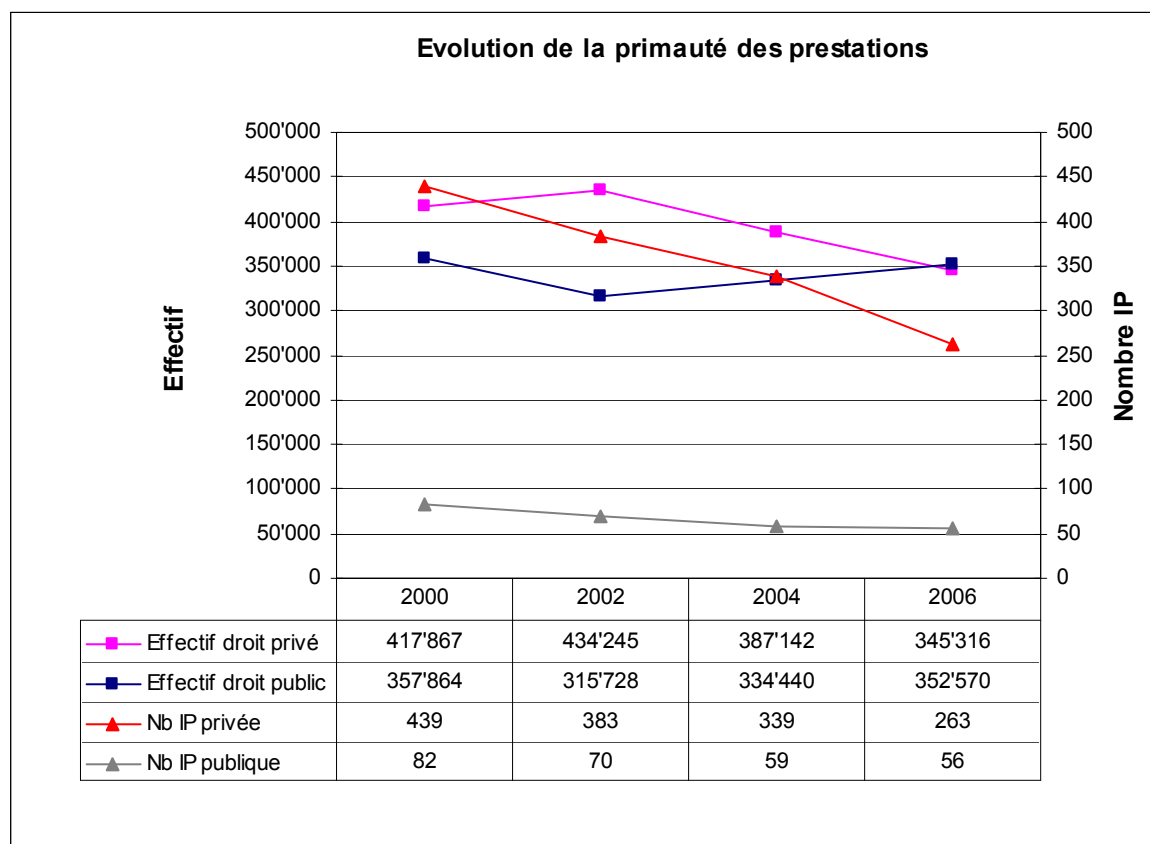
3.1.1 Primauté

La totalité des caisses de pensions observées en 2007 travaillent selon le principe de primauté des prestations. La caisse de pensions de la ville de Berne ainsi que Previs offrent les deux principes, primauté des prestations et primauté des cotisations. Comunitas est quant à elle passée à la primauté des cotisations dès le 1^{er} janvier 2008.

Au niveau suisse en 2006, 56 caisses de pensions publiques (55%) étaient en primauté des prestations pour un total de 352'570 assurés (63%).

Le domaine privé présente des chiffres très différents avec seulement 8% des caisses de pensions en primauté des prestations pour 6% des assurés.

La tendance au changement de primauté est présente tant chez les institutions de prévoyances privées que publiques (ci-après IP sur le graphique), comme en atteste le changement de la Caisse fédérale de pensions, Publica, effectué au 1^{er} juillet 2008 (cf. point 3.1.7 : mesures structurelles et d'assainissement).



3.1.2 *Système financier*

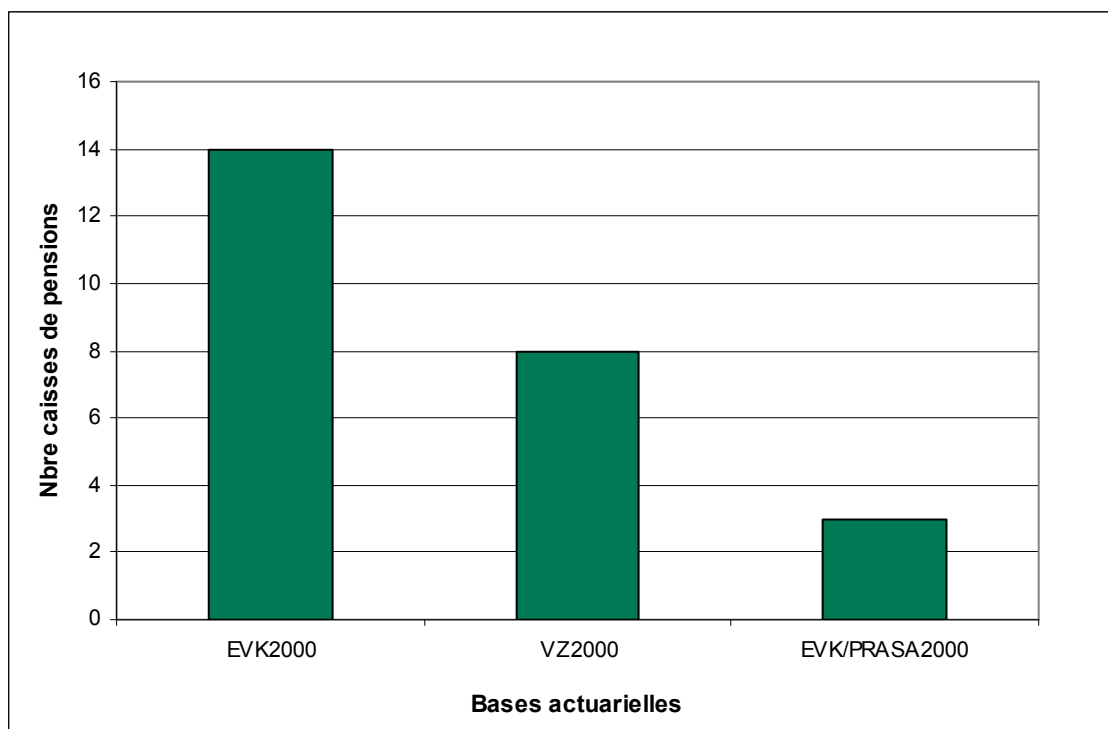
18 caisses de pensions utilisent le système financier mixte et 7 sont en capitalisation intégrale, dont les trois caisses bernoises et les deux caisses privées observées, Previs et Comunitas. Pour mémoire, la capitalisation intégrale indique que le degré de couverture minimum est fixé à 100%. En Suisse allemande, les grandes caisses publiques sont en capitalisation intégrale, à l'instar de Publica, de la ville de Zurich ou du canton de Zurich.

3.1.3 *Garantie publique*

Toutes les caisses de pensions publiques de l'échantillon bénéficient d'une garantie publique. Cela n'est naturellement pas le cas des deux caisses privées Previs et Comunitas. La Caisse des enseignants bernois (CACEB) dispose d'une garantie temporaire, le temps que son degré de couverture atteigne 100% puisqu'elle est en capitalisation intégrale. Le degré de couverture de la CACEB a atteint 88.6% en 2007, contre 89.6% l'année précédente.

Au niveau suisse, 78% des caisses de pensions publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2006, ce qui représentait 82% des assurés actifs. La part des engagements correspondants n'est pas disponible.

3.1.4 Bases actuarielles



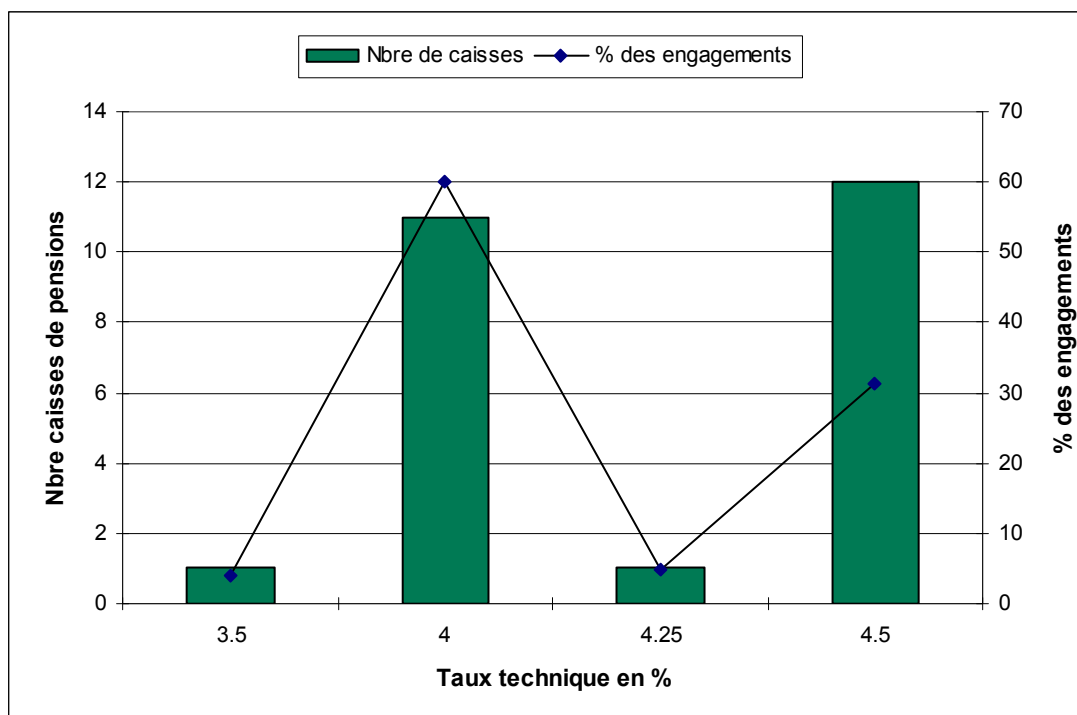
Bases actuarielles 2007

CPEV : EVK2000
CIP : EVK2000
CPCL : EVK2000

La majorité des caisses de pensions observées travaillent avec les bases EVK2000 qui sont celles de la Caisse fédérale de pensions, actuellement Publica. Les bases VZ2000 proviennent de la ville et du canton de Zurich et les bases EVK/Prasa2000 sont les bases EVK2000 corrigée par Hewitt, anciennement Prasa.

Les chiffres de l'étude Swisscanto en 2007 montrent également qu'une majorité des institutions de prévoyance (46%) utilisent les bases EVK2000. Par contre, près de 40% des institutions sondées utilisées les bases "LPP 2000" et "LPP 2005" qui regroupent les données de grandes caisses de pensions privées. Toutefois, les différences entre ces bases ne sont pas considérables à année de référence égale, contrairement aux bases utilisés par les assureurs privés. Ces derniers utilisent des tables de générations alors que les caisses de pensions des tables périodiques.

3.1.5 Taux techniques



Taux techniques 2007

Moyenne :	4.23%	CPEV :	4.00%
Minimum :	3.50% (CIP)	CIP :	3.50%
Maximum :	4.50% (12 caisses)	CPCL :	4.00%

Les taux techniques des 25 caisses observées restent inchangés entre 2006 et 2007.

Swisscanto indique dans son étude les taux techniques moyens en 2007 suivant, en fonction du type de primauté :

Taux techniques en Suisse (enquête Swisscanto 2007)

	Primauté des prestations	Primauté des cotisations
Caisses publiques	4.05 %	3.69 %
Caisses privées	3.82 %	3.47 %
Moyenne	3.99 %	3.53 %

Aucune caisse de pensions privée n'applique un taux d'intérêt technique supérieur à 4.25%, quel que soit le type de primauté. Quelques fondations collectives, notamment celles des assureurs appliquent un taux inférieur à 3%. Pour les caisses en primauté des cotisations, le taux d'intérêt technique est utilisé pour le calcul des réserves mathématiques des pensionnés. Pour les assurés actifs, la rémunération des avoirs de vieillesse

(part enveloppante) s'est élevée en 2007 en moyenne à 3.08% avec un minimum à 0.80% et un maximum à 9.5%.

3.1.6 Réassurance

Seulement trois caisses de pensions sont réassurées (en stop-loss, soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, en moyenne nettement plus importante que celle de droit privé, explique ce constat.

3.1.7 Mesures structurelles et d'assainissement

L'évolution globale de la société suisse, que ce soit au niveau démographique, social et économique, a poussé plusieurs caisses de pensions publiques à prendre ou prévoir des mesures structurelles et d'assainissement. Ces mesures sont très fréquemment associées une plus grande autonomie financières des caisses et une suppression de la garantie publique.

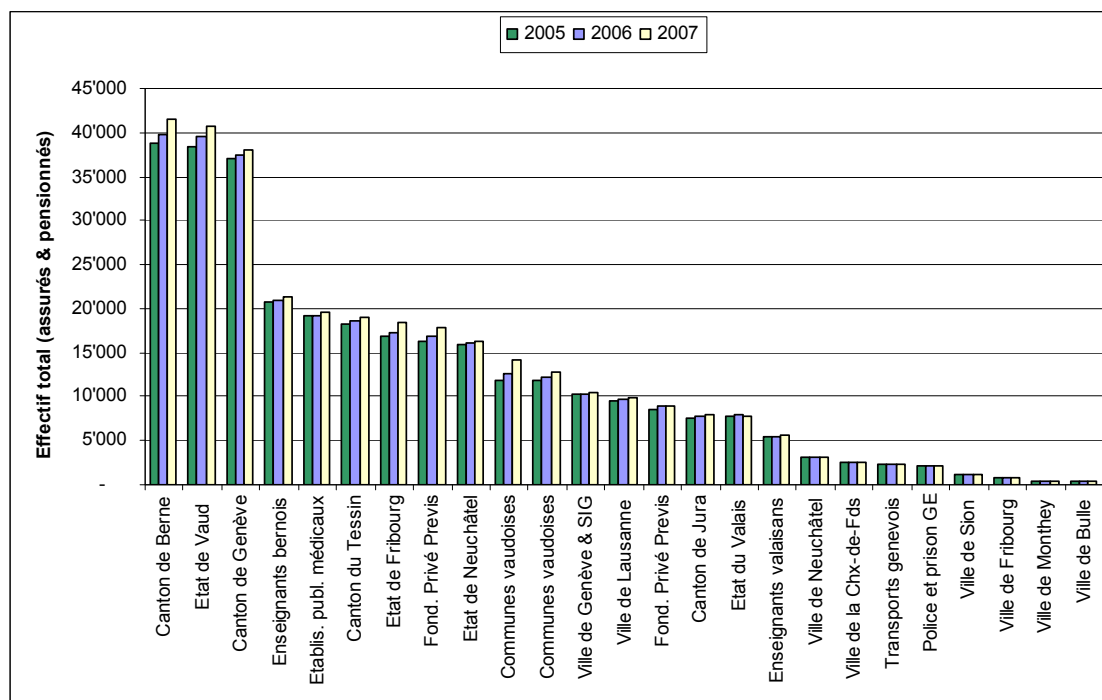
Les différentes mesures prises par les caisses sont les suivantes:

- Recapitalisation partielle ou intégrale
- Suppression de la garantie publique
- Passage à la primauté des cotisations
- Augmentation de la durée de cotisation
- Augmentation des taux de cotisation
- Suppression temporaire du renchérissement des rentes
- Baisse du taux d'intérêt technique
- Réduction des prestations

L'annexe 4.5 mentionne quelques exemples en Suisse de mesures qui ont déjà été prises ainsi que les principaux projets futurs. L'annexe 4.6 présente le projet de création de la caisse de pensions pour la fonction publique dans le canton de Neuchâtel qui regroupera au plus tôt le 1^{er} janvier 2010 les caisses du canton et de la ville de Neuchâtel (CPEN et CPVN) avec celle de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC).

3.2. Effectifs des caisses et prestations

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés



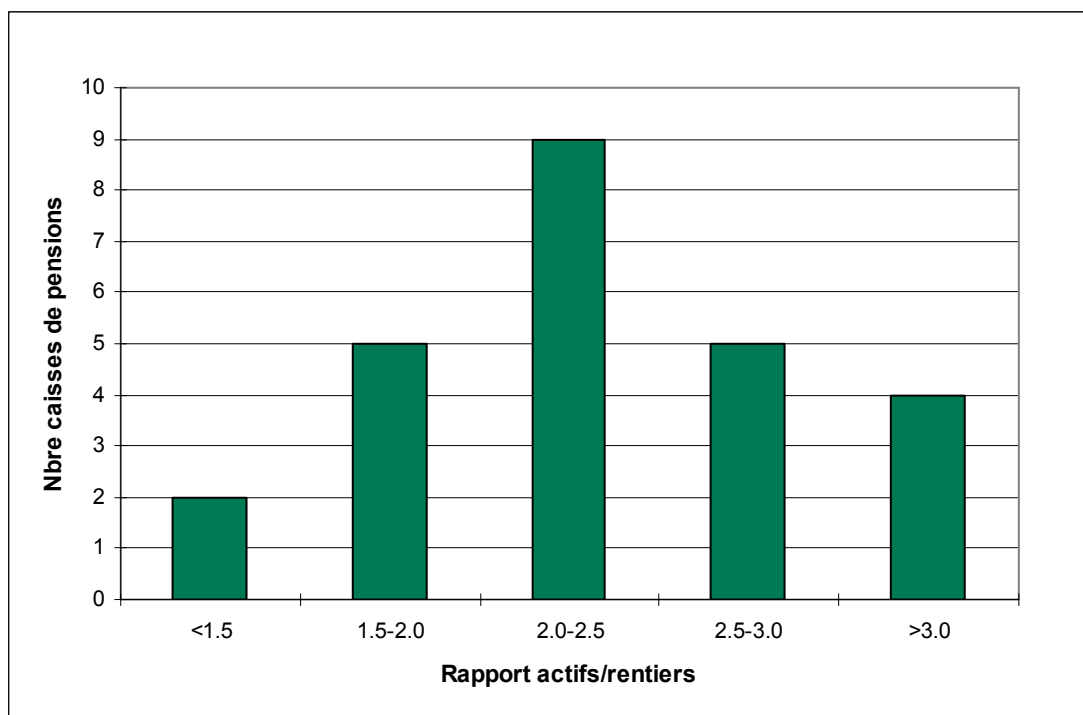
Effectifs des caisses 2007

Total :	323'569	CPEV :	40'645
Moyenne :	12'943	CIP :	12'761
Minimum :	406 (ville de Bulle)	CPCL :	9'857
Maximum :	41'450 (canton de Berne)		

Trois grandes caisses publiques se détachent des autres et représentent à elles seules 38% des effectifs. Il s'agit de la Caisse du canton de Berne (CPB – 41'450 assurés et pensionnés), de la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV – 40'645 assurés et pensionnés) et la Caisse cantonale de Genève (CIA – 38'102 assurés et pensionnés). A l'opposé, la Caisse de la Ville de Bulle et celle de Monthey ont environ 400 assurés et pensionnés chacune.

L'effectif total de l'échantillon a augmenté de 3.1% entre 2006 et 2007. Seule la Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais (CPPEV) a vu son effectif se réduire durant la même période. Comunitas et Previs ont une croissance importante de leurs effectifs, respectivement + 11.9% et + 6.1%, qui s'explique par une véritable activité commerciale que l'on ne retrouve pas dans les caisses publiques.

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



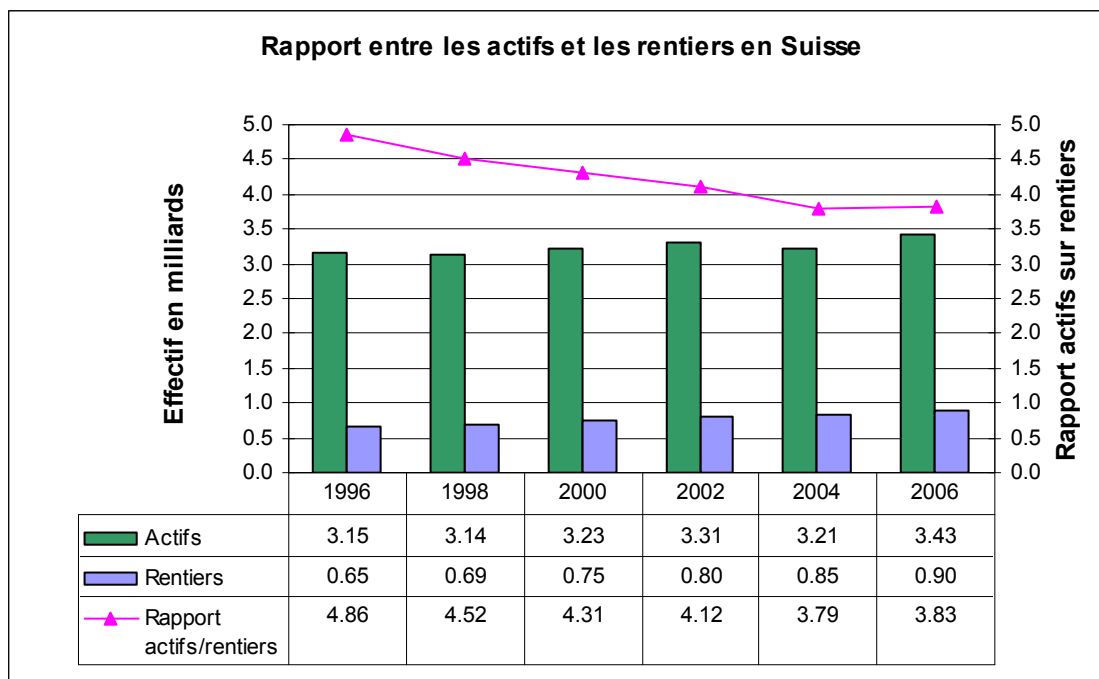
Rapport actifs/rentiers 2007

Moyenne :	2.54	CPEV :	2.24
Minimum :	1.45 (Police et prison GE)	CIP :	2.08
Maximum :	6.36 (Comunitas)	CPCL :	1.48

L'échantillon des caisses observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. La situation globale s'est légèrement dégradée entre 2006 et 2007 avec une diminution du rapport actifs/rentiers en moyenne de 2.59 à 2.54.

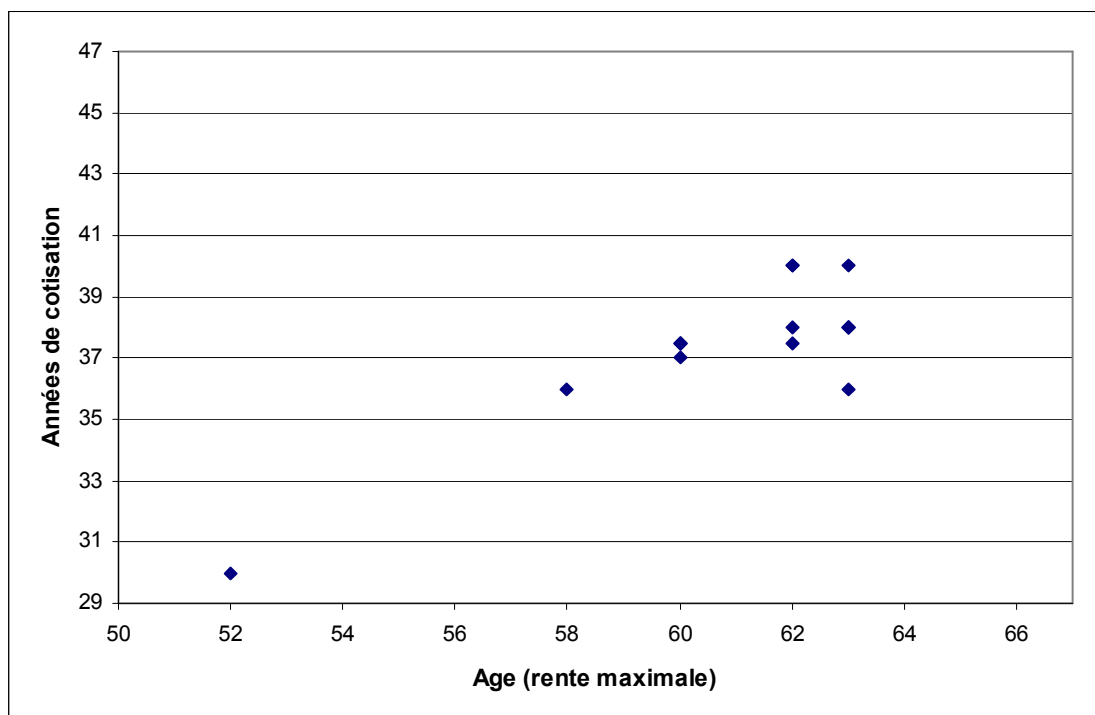
Le rapport de la Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et de la prison de Genève et à mettre en relation avec l'âge très bas (52 ans) pour l'obtention d'une rente de retraite complète.

Au niveau suisse, les statistiques 2006 de l'OFS indique un total d'assurés actifs de 3.43 mios pour 0.90 mios de bénéficiaires de rentes, soit un rapport 3.81. La situation de ce rapport a évolué négativement entre 1996 et 2006 avec un nombre d'assurés actifs croissant nettement moins rapidement que les pensionnés, respectivement +9% contre +39%. Le rapport actifs/rentiers a ainsi chuté de 4.86 en 1996 à 3.83 en 2006.



A l'avenir, ce rapport va continuer à se dégrader avec une stabilité attendue des assurés et une poursuite de l'augmentation du nombre de pensionnés. La croissance observée en 2006 étant liée à l'abaissement du seuil d'entrée LPP effectué en 2005.

3.2.3 Rente de retraite (âge et années de cotisation)



Âge (rente maximale) 2007

Moyenne :	62	CPEV :	58-60
Minimum :	52 (Police et prison GE)	CIP :	58
Maximum :	65 (Comunitas, ville de Berne)	CPCL :	55-65

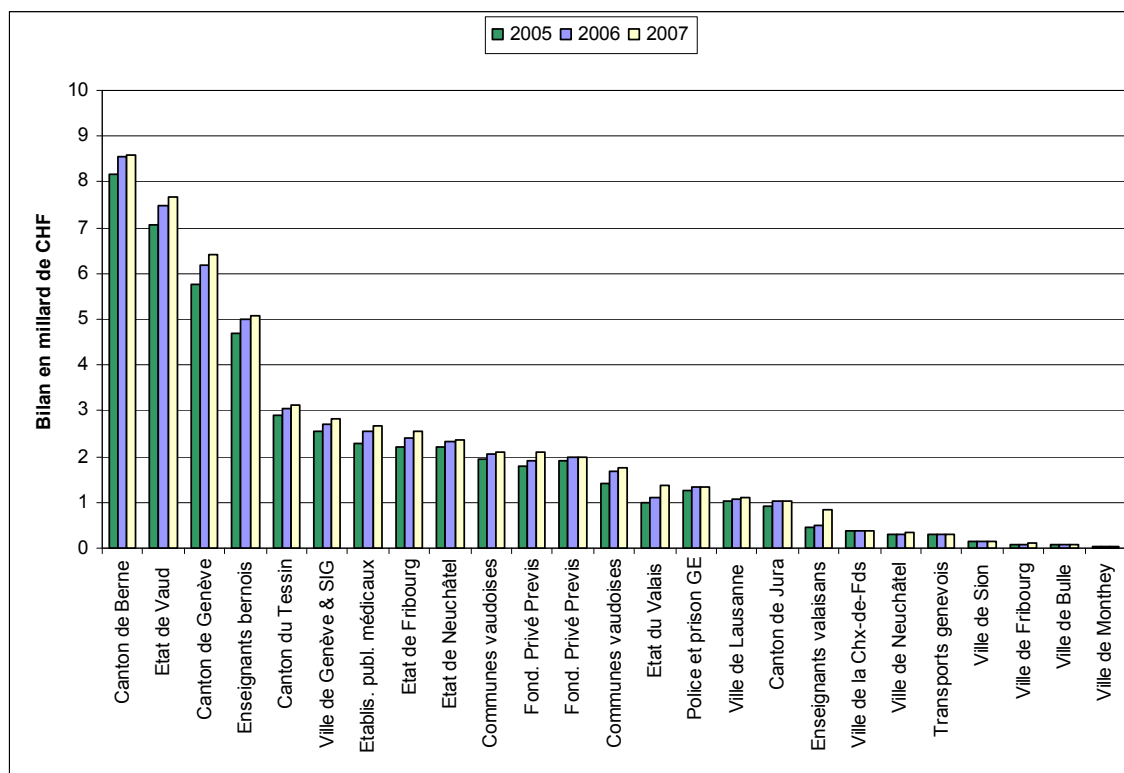
Années de cotisation 2007

Moyenne :	38	CPEV :	37.5
Minimum :	30 (Police et prison GE)	CIP :	36
Maximum :	44.9 (Ville de Neuchâtel)	CPCL :	-

Pour 5 caisses, il est possible d'obtenir une rente maximale à l'âge de 60 ans alors que les années de cotisations peuvent varier entre 37 et 38 années.

3.3. Eléments financiers

3.3.1 Total du bilan



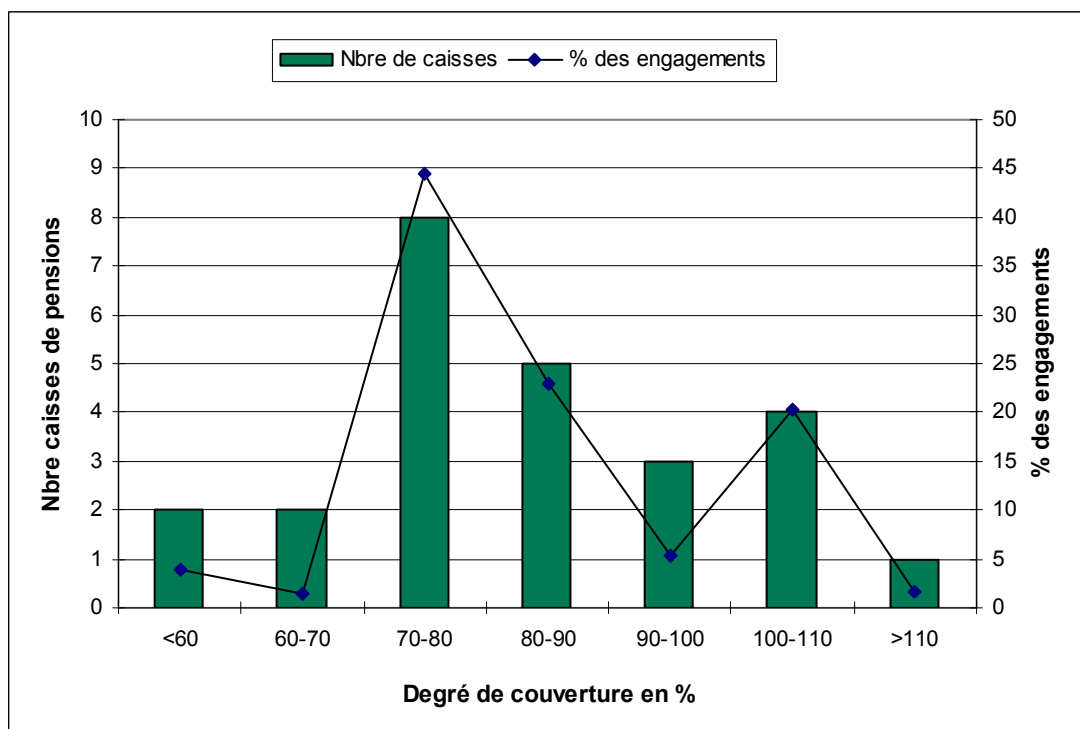
Total du bilan 2007 (en mios CHF)

Total :	56'525	CPEV :	7'694
Moyenne :	2'261	CIP :	2'131
Minimum :	38 (Ville de Monthey)	CPCL :	1'098
Maximum :	8'599 (Canton de Berne)		

La fortune des caisses s'est accrue de 3.50% en 2007 (+ 6.89% en 2006). Les quatre caisses de pensions qui ont un total du bilan supérieur à 5 milliards totalisent 43.8% des assurés et 49.2% du total de la fortune de l'échantillon. Il s'agit des caisses cantonales de Berne (CPB), Vaud (CPEV) et Genève (CIA) ainsi que la caisse des enseignants bernois (CACEB).

En mettant en rapport le total du bilan avec l'effectif des caisses (total du bilan divisé par l'effectif, assurés et pensionnés), les résultats sont très disparates et vont de CHF 89'600.- pour la caisse de Monthey (CPM) à CHF 611'777.- pour la caisse Police et prison GE. La moyenne s'établit à CHF 175'420.-. Au niveau suisse, cette moyenne se monte à CHF 170'000.-, caisses de pensions privées et publiques confondues (chiffres 2006).

3.3.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2007

Moyenne :	83.36%	CPEV :	75.35%
Minimum :	44.80% (CPCL)	CIP :	81.73%
Maximum :	122.60% (Police et prison GE)	CPCL :	44.80%

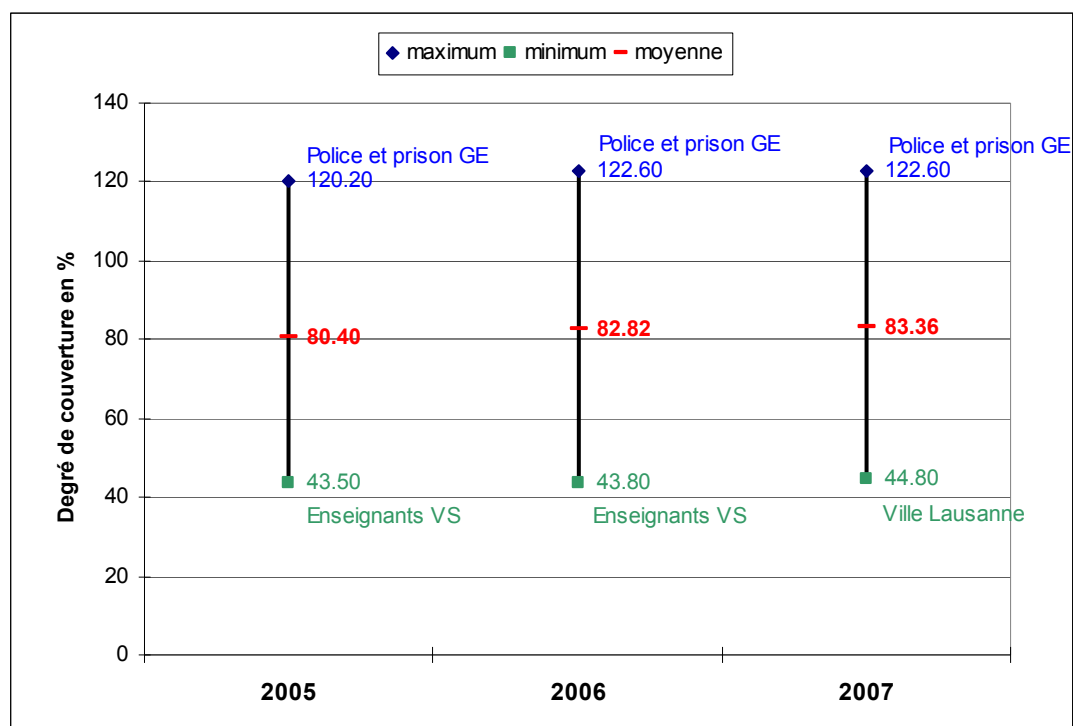
Douze caisses de pensions regroupant 49.8% des engagements et 44.9% des assurés présentent un degré de couverture inférieur à 80%. Pour vingt caisses totalisant 78.0% des engagements et 73.9% des assurés, ce degré est encore inférieur à 100%.

A l'exception de trois caisses (CPPEV : +13.8%, CRPE : +28.2% et CEH: + 0.06%), toutes les institutions de prévoyance observées ont vu baisser degré taux de couverture par rapport à l'année 2006, cette baisse est en moyenne de -1.6% (CPPEV et CRPE exclus). Ce recul varie selon les caisses entre -0.28 % et -3.40%.

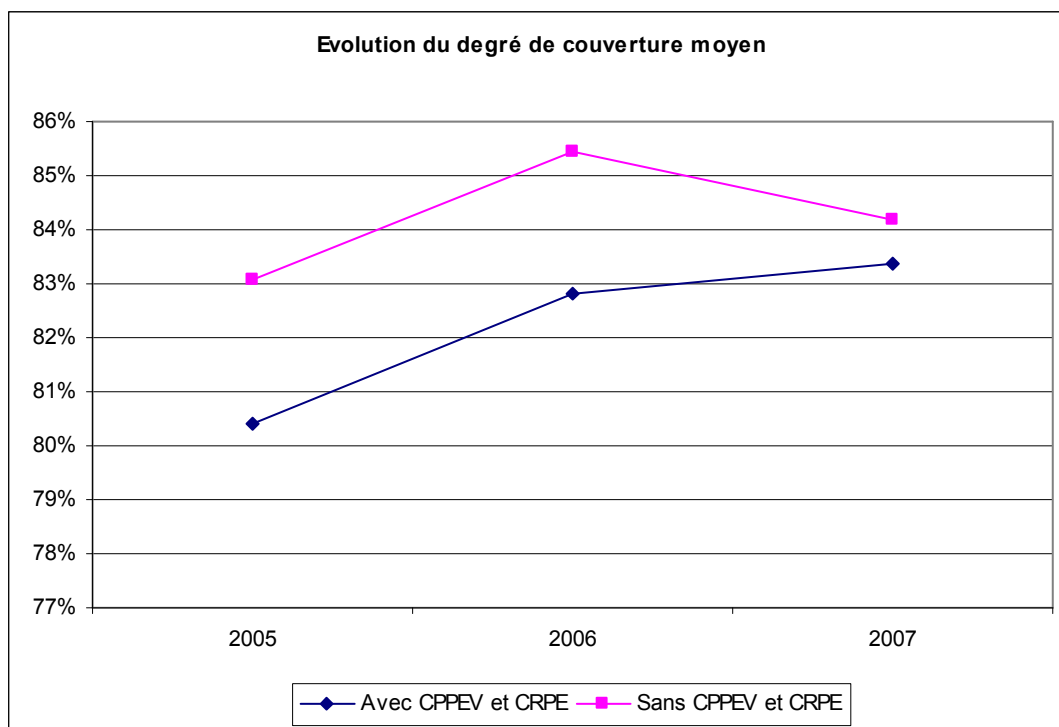
L'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2007 de la loi sur les institutions étatiques de prévoyance (LIEP) en Valais explique l'amélioration sensible du degré de couverture de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPPEV) et Caisse de retraite du personnel enseignant du Valais (CRPE). En effet, l'Etat du Valais a injecté CHF 605 millions afin de recapitaliser les 2 caisses précitées.

	Recapitalisation en mios de CHF	Evolution du degré de couverture		
		2006	2007	Différence
CPPEV – Etat du Valais	264	61.6%	75.4%	13.8%
CRPE – Enseignants valaisans	341	43.8%	72.0%	28.2%
	605			

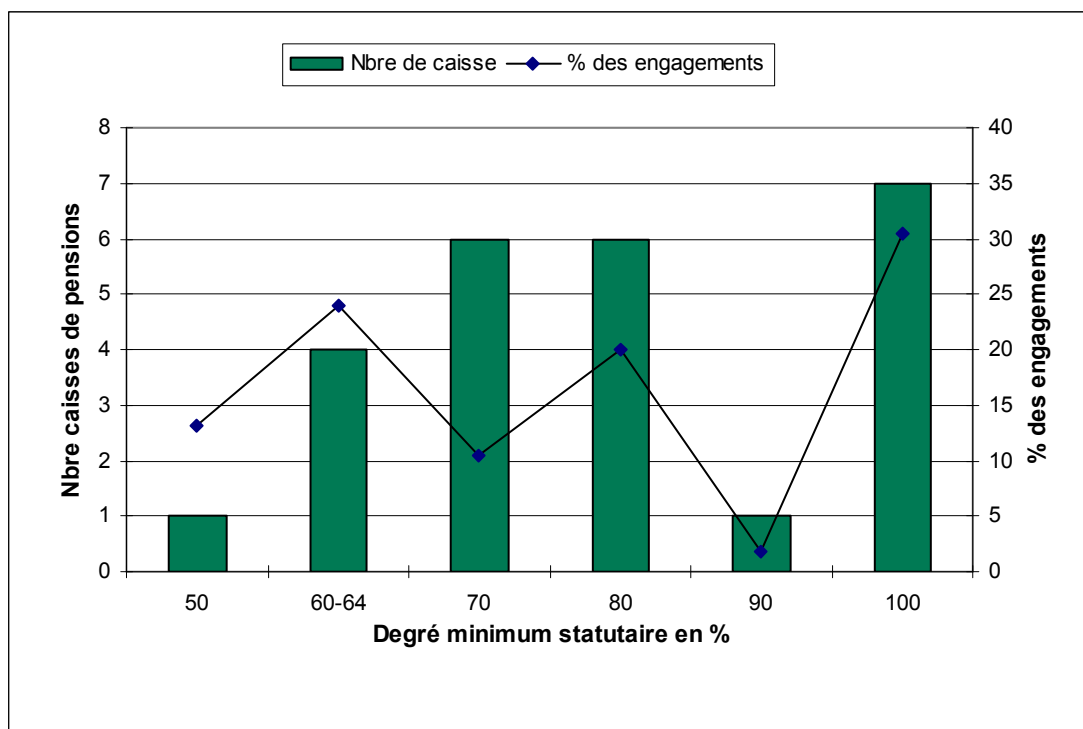
Entre 2005 à 2007, l'écart du degré de couverture entre les caisses observées diminue légèrement et la moyenne reste stable. Ceci s'explique par la baisse des performances (voir chapitre 3.3.7) de la majorité des caisses de pensions et la recapitalisation de la CPPEV et CRPE.



Le graphique ci-après exprime deux tendances différentes de l'évolution de degré de couverture moyen avec ou sans la recapitalisation de l'Etat du Valais. Nonobstant cette dernière qui embellit la situation, le degré de couverture moyen a bel et bien baissé entre 2006 et 2007. L'étude Swisscanto 2007 corrobore cette affirmation et indique que le degré de couverture moyen est descendu de 113.4% à 111.8 % en Suisse, caisses privées et publiques confondues.



3.3.3 Degré de couverture minimum statutaire



Degré de couverture minimum statutaire 2007

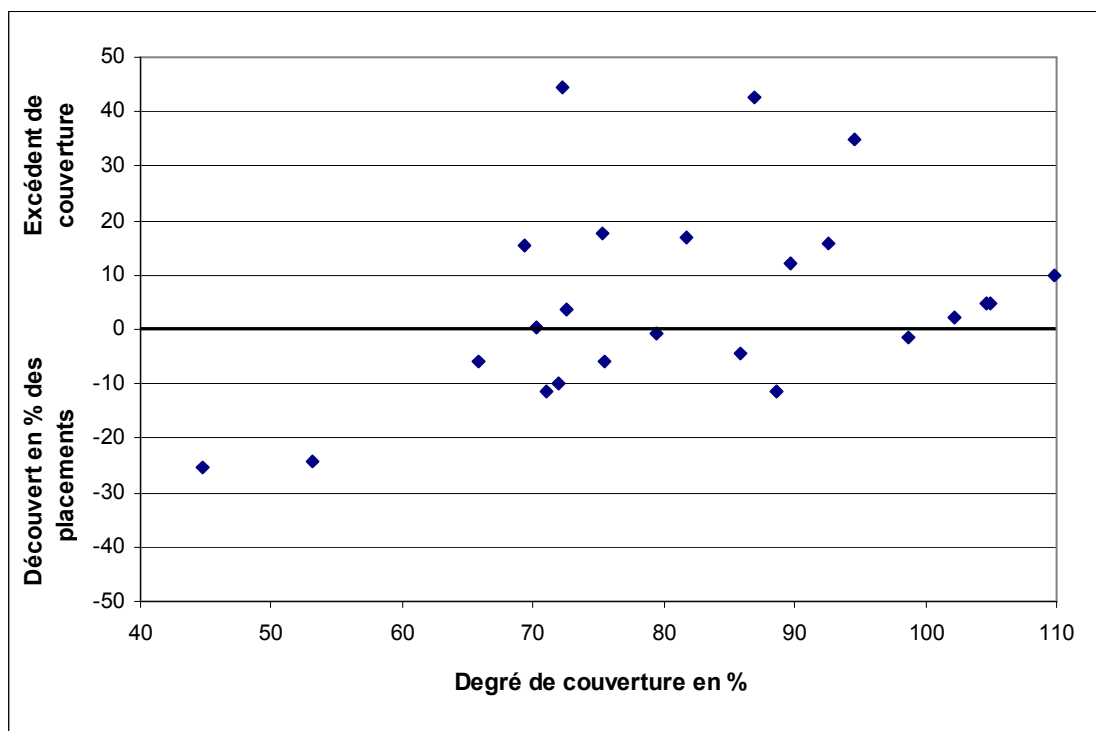
Moyenne :	79%	CPEV :	64% *
Minimum :	50% (Canton de Genève)	CIP :	70%
Maximum :	100% (7 caisses)	CPCL :	60%

* Le degré de couverture minimum de la CPEV est celui valable pour l'année 2007. Ce taux minimum va croître de 1% par année pour atteindre 75% en 2018.

Le degré de couverture minimum a été fixé à 100% pour cinq caisses de pensions publiques, dont les trois caisses bernoises, la caisse des fonctionnaires de police et de la prison de Genève et la caisse de Bulle. Les deux caisses de pensions de droit privé sont quant à elles contraintes légalement d'appliquer la capitalisation intégrale et donc d'avoir un degré minimum de 100%.

Aucune caisse n'a augmenté son degré de couverture statutaire de 2006 à 2007, à l'exception de celui de la CPEV qui passe de 63 % à 64 %, conformément à sa Loi.

3.3.4 Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum statutaire



En 2007, dix caisses de pensions sont en-dessous de leur objectif de couverture et quinze sont en-dessus. Parmi les caisses qui ont fixé un degré minimum à 100%, une sur sept n'a pas atteint ce niveau à fin 2007, contre 2 en 2006.

Au niveau suisse, 2.5 % des caisses de pensions de droit privé, représentant 7.6% des assurés actifs, présentaient un découvert à fin 2006.

Caisses de pensions de droit privé	2006	2005	2006 / 2005
En découvert	2.5%	4.0%	-1.5%
Part d'assurés actifs	7.6%	9.3%	-1.7%

Ces chiffres ne tiennent pas compte des fondations des assureurs qui sont intégralement réassurées et ne peuvent ainsi pas présenter de découvert.

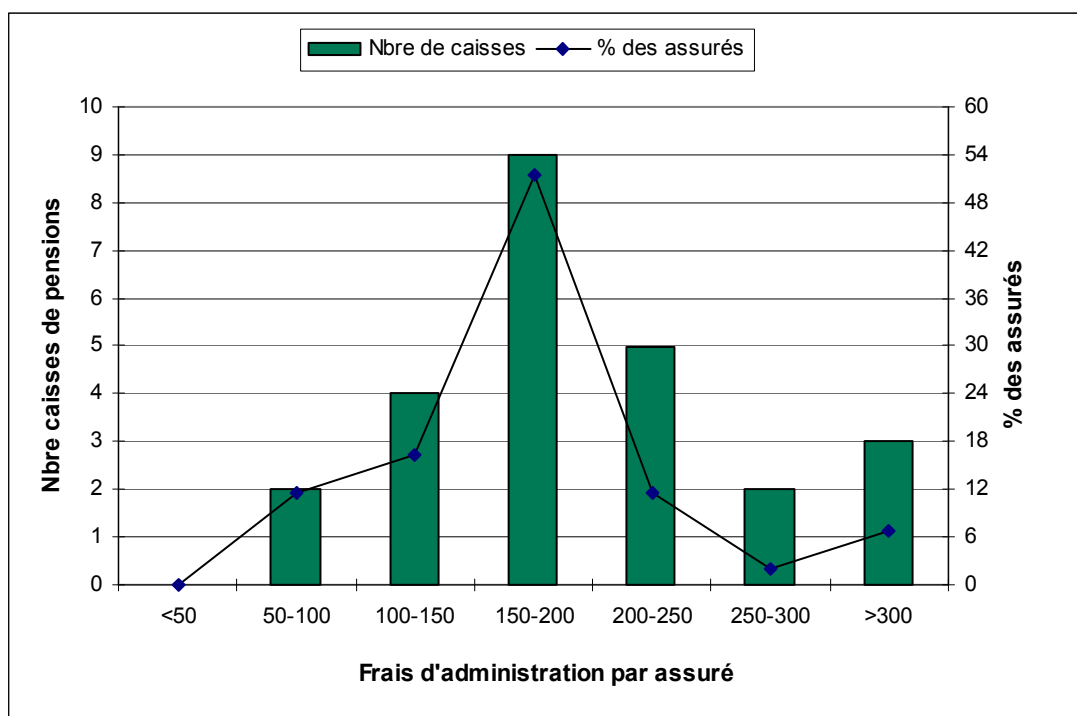
3.3.5 Frais d'administration par assuré, actifs et pensionnés

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pensions ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernée.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par l'Etat :

- Frais du personnel direct (ex : gestionnaires)
- Frais du personnel indirect (ex : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous montrent ces différences de frais importantes existant entre les différentes caisses de pensions observées.



Frais d'administration par assuré 2007 (en CHF)

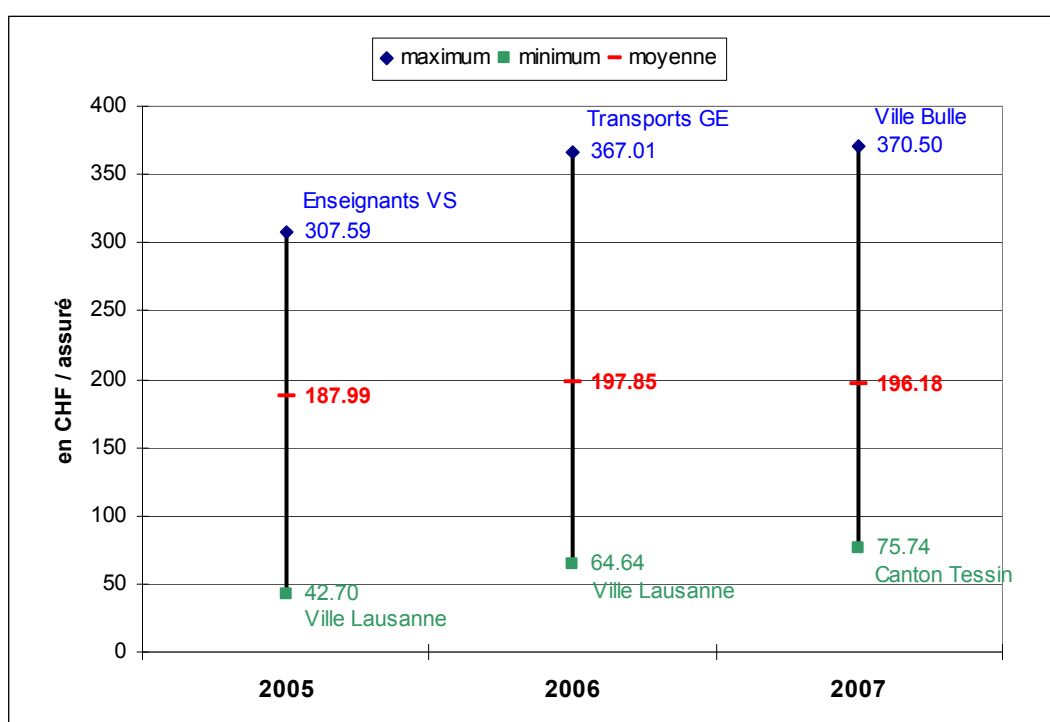
Moyenne :	196.-	CPEV :	154.-
Minimum :	76.- (Canton du Tessin)	CIP :	170.-
Maximum :	371.- (Ville de Bulle)	CPCL :	118.-

Les frais moyens par assuré ont reculé en moyenne de 0.84% par rapport à l'année dernière, passant de CHF 198.- à CHF 196.- par assurés. Onze caisses affichent une diminution de leur frais d'administration.

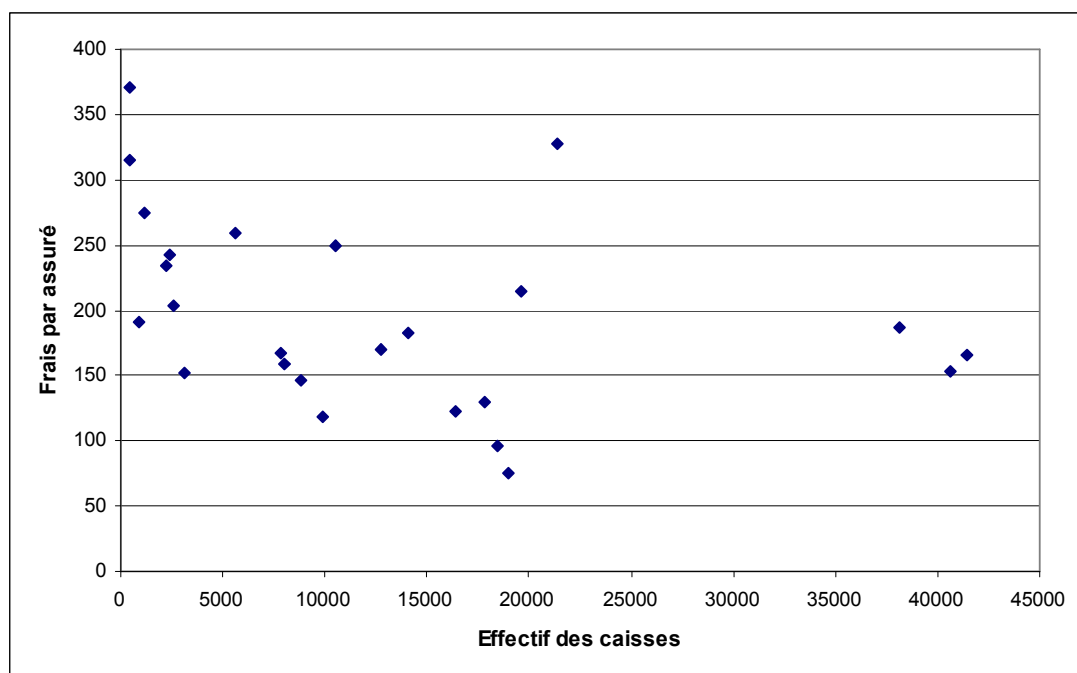
Au niveau suisse, l'OFS indique pour 2006 des frais moyens de CHF 176.- par assuré. Là également, ce chiffre est à prendre au conditionnel puisqu'il tient compte d'un nombre important de caisses de pensions privées propres à une entreprise. Ces caisses de pensions sous-estiment régulièrement leurs frais administratifs, certaines allant même jusqu'à afficher des frais nuls, l'employeur les prenant intégralement à sa charge.

Evolution des frais administratifs par assuré

La tendance à une légère augmentation des coûts au fil des années se dessine malgré cela, la moyenne entre 2006 et 2007 reste stable. Le souci de la maîtrise des coûts reste un objectif prioritaire de la majorité des caisses publiques.



3.3.6 Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse



Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pensions. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Hors en réalité, certaines caisses de pensions affichent des coûts très bas car une partie conséquente de la gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

Il est par contre intéressant de constater que les trois plus grandes caisses publiques, la Caisse du canton de Berne (CPB), la Caisse de l'Etat de Vaud (CPEV) et la Caisse cantonale de Genève (CIA) présentent des frais par assurés relativement proches, soit respectivement CHF 166.-, CHF 154.- et CHF 186.-. Ces trois caisses fonctionnent sur des modes de gestion proches, à savoir gestion déléguée à un organisme externe pour la CPEV et gestion interne effectuée par une structure indépendante de l'Etat pour la CPB et la CIA. Ce constat était le même pour l'exercice 2006.

3.3.7 **Performance nette comparée à la fortune des caisses**

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pensions observées doivent être considérés avec prudence. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances sont très différentes d'une caisse à l'autre. Il serait hautement souhaitable que les caisses de pensions publiques fassent calculer leurs performances annuelles sur la base des comptes audités, comme c'est le cas pour la CPEV et la CIP depuis 1998.

Des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) auraient permis une analyse plus fine et une comparaison plus fiable entre les caisses ainsi qu'avec leur indice de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues.

Globalement, une analyse performance / risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

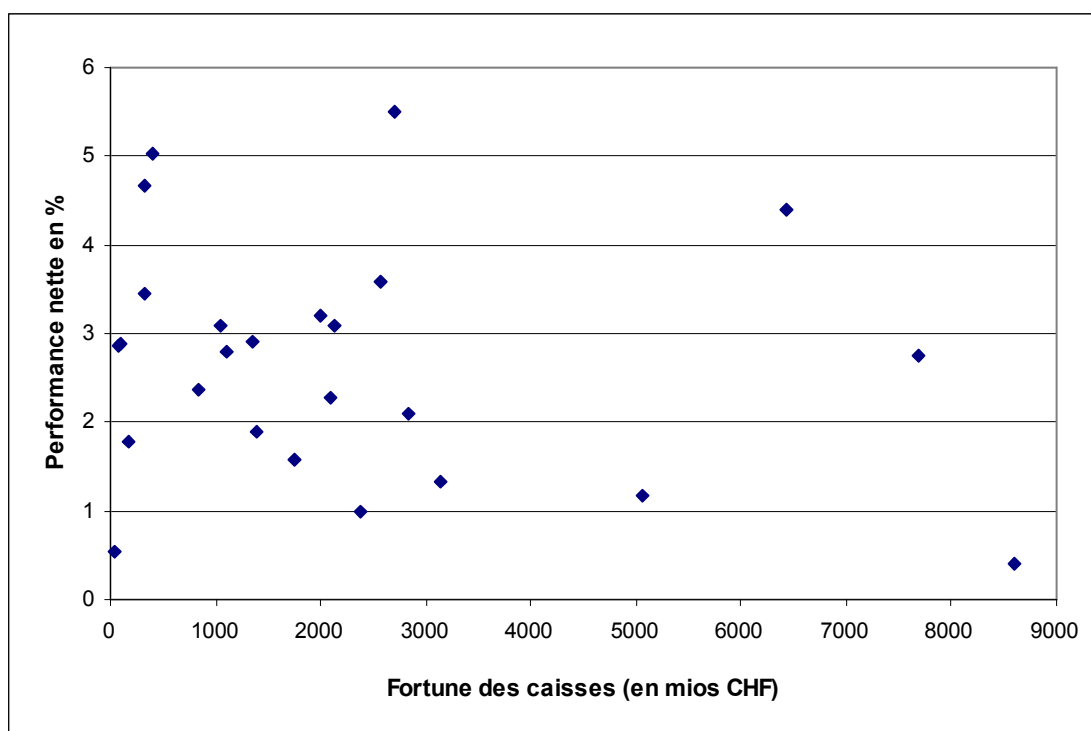
Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats passablement différents et ainsi des performances différentes pour cette classe d'actif.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Des méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer les valorisations des postes concernés. C'est le cas de la Caisse des hôpitaux de Genève qui a changé un agrégat financier dans le calcul de la valeur économique de ses immeubles. Le coefficient de qualité des immeubles passe de 90 % en 2006 à 95 % en 2007.

- **Frais des placements**

Comme pour les frais administratifs, les frais des placements peuvent varier considérablement en fonction du mode de gestion de la caisse de pensions. A l'extrême, ces frais peuvent être nuls lorsque l'employeur les prend intégralement à sa charge.



Seules les caisses mentionnant explicitement une performance nette ont été prises en compte dans ce chapitre.

Performance nette 2007

Moyenne :	2.63%	CPEV :	2.75%
Minimum :	0.40% (canton de Berne)	CIP :	3.09%
Maximum :	5.50% (CEH – hôpitaux de Genève)	CPCL :	2.80%

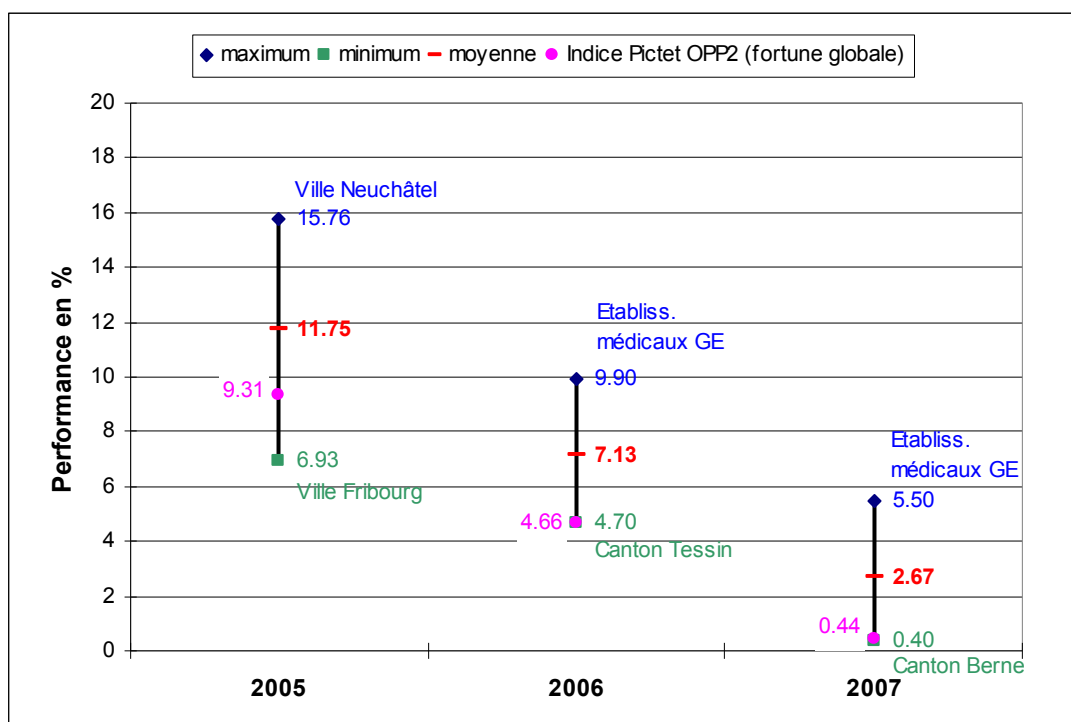
A la lecture du graphique ci-dessus, aucune corrélation n'est établie entre la taille des caisses et leur performance nette. Les fortes différences entre les allocations des actifs (voir chapitre suivant) ne permettent pas de mettre en évidence un avantage significatif pour les grandes caisses en termes de performance.

L'étude de Swisscanto mentionne une performance nette moyenne de 2.1% pour l'exercice 2007. Les chiffres se situent dans une fourchette de - 4.0% à + 5.9%.

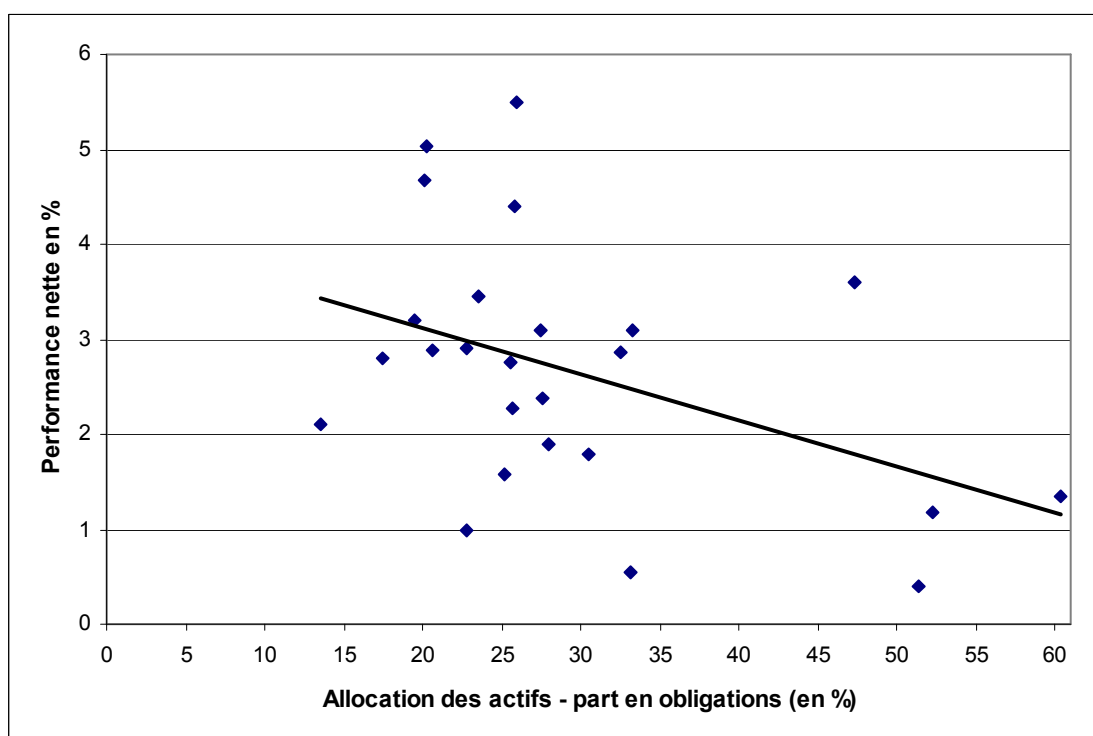
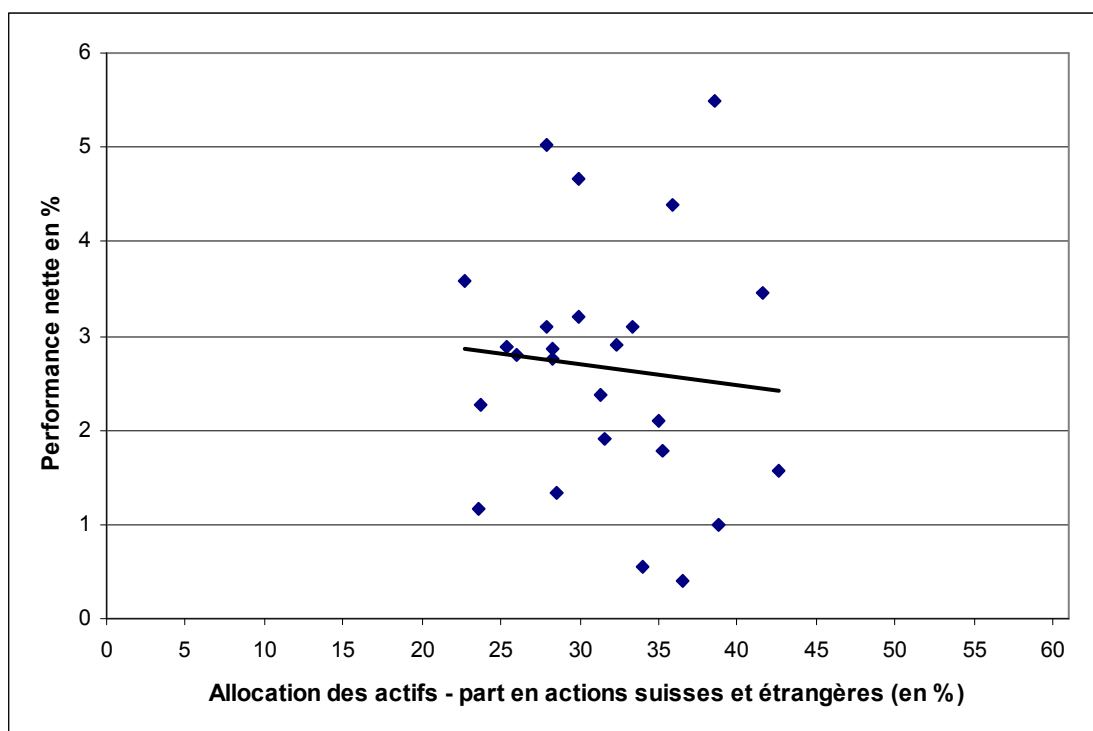
L'évolution de la performance nette

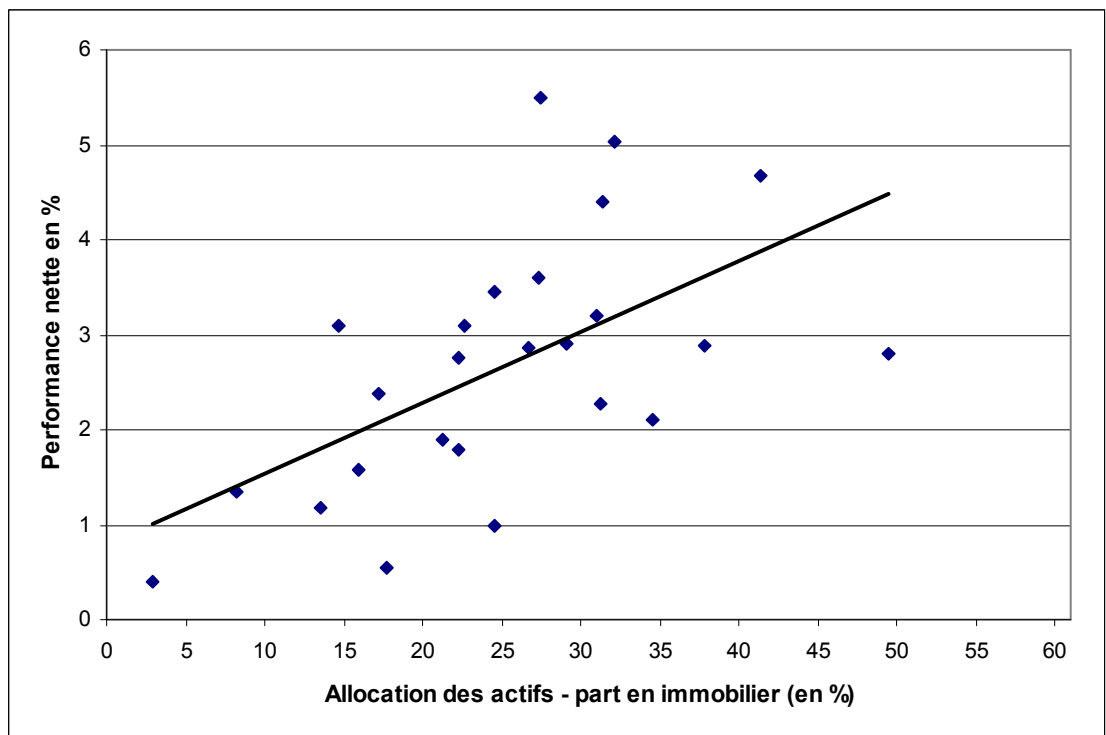
Le graphique ci-dessous illustre la diminution des performances moyennes liées à la baisse des marchés financiers, et plus particulièrement à la crise des "subprimes" en 2007. Il est intéressant de constater que l'écart diminue entre les valeurs maximales et minimales.

Dans la majorité des cas, les performances des caisses publiques observées se situent au dessus de l'indice Pictet OPP2 (fortune globale).



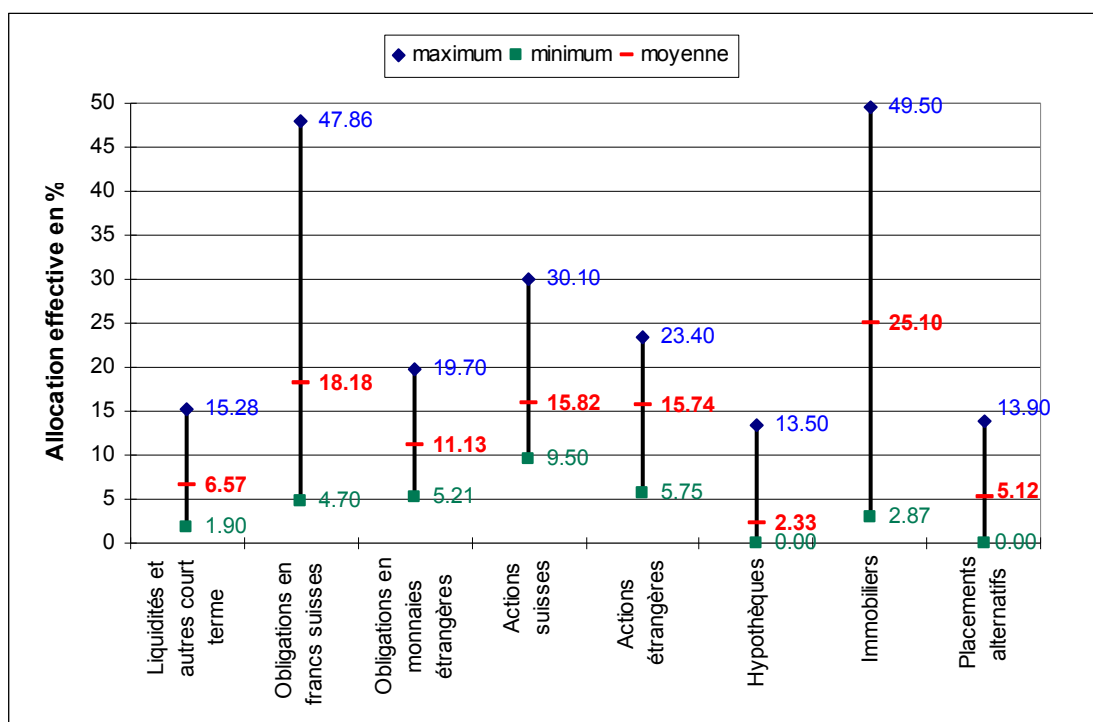
Les graphiques ci-après mettent en rapport la part d'actions, d'obligations et d'immobilier avec la performance nette affichée avec des échelles identiques.





3.3.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. La catégorie « Placements alternatifs » comprends les placements privés (private equity). Certaines caisses de pensions n'identifient pas cette catégorie et l'intègrent dans les actions, ce qui biaise quelque peu les chiffres qui suivent.



Le graphique ci-dessus présente pour l'année 2007 l'allocation réelle moyenne en rouge (total de 100%) ainsi que les allocations réelles minimales et maximales par classe d'actif.

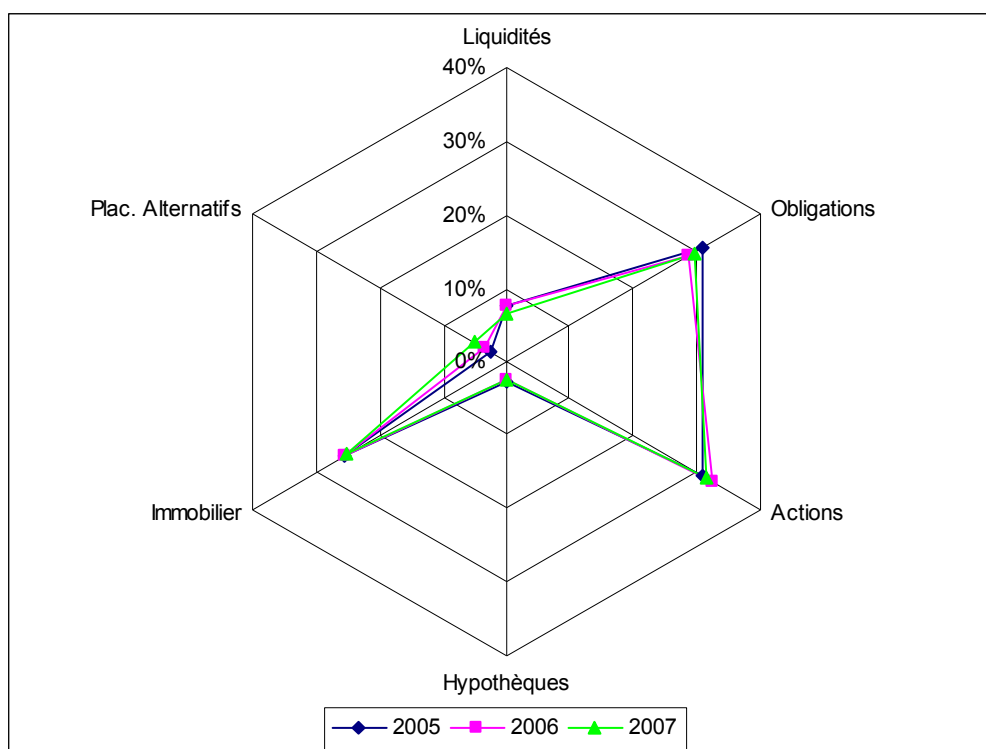
	Liquidité et autres court terme	Obligations en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	6.07%	9.22%	16.34%	14.13%	14.18%	9.50%	22.31%	8.25%
CIP	7.06%	10.95%	16.52%	13.88%	14.03%	6.24%	22.63%	8.69%
CPCL	1.90%	7.50%	10.00%	15.70%	10.30%	0.20%	49.50%	4.90%

En additionnant les obligations en francs suisses et celles en monnaies étrangères, la moyenne de ce poste est de 29.31%, le minimum de 13.50% et le maximum de 60.37%. Le même exercice pour les actions suisses et les actions étrangères donne une moyenne à 31.56%, un minimum à 22.65% et un maximum à 42.60%.

Ce regroupement effectué pour la CPEV, la CIP et la CPCL donne les chiffres suivants :

	Obligations	Actions
CPEV	25.56%	28.31%
CIP	27.47%	27.91%
CPCL	17.50%	26.00%

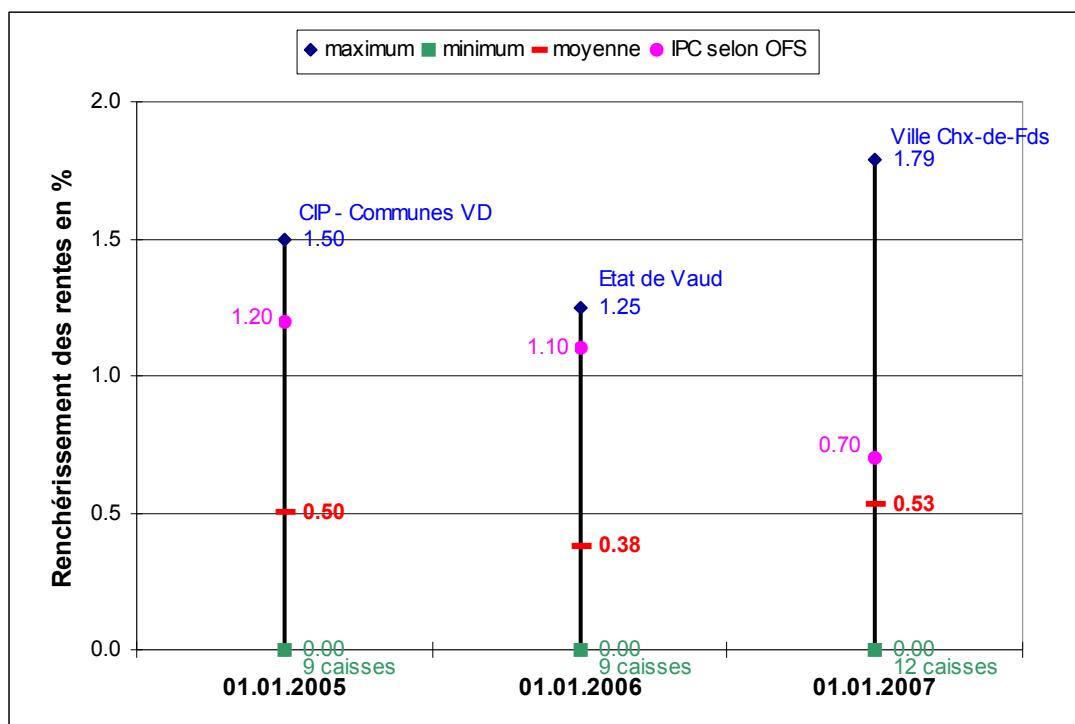
Evolution des allocations des actifs (moyenne)



Allocations moyennes	2005	2006	2007
Liquidités	7.6%	7.5%	6.6%
Obligations	30.7%	28.5%	29.3%
Actions	30.8%	32.5%	31.6%
Hypothèques	2.8%	2.4%	2.3%
Immobilier	25.6%	25.5%	25.1%
Placements alternatifs	2.5%	3.6%	5.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%

Les placements alternatifs ont doublé de 2005 à 2007. En 2007, seule quatre caisses de pensions ont indiqué n'avoir pas de placements alternatifs dans leur portefeuille contre 7 en 2006 et 12 en 2005.

3.3.9 Indexation des rentes



Indexation des rentes 2007

Moyenne :	0.53%	CPEV :	0.0%
Minimum :	0.00% (12 caisses)	CIP :	0.0%
Maximum :	1.79% (La Chaux-de-Fonds)	CPCL :	0.0%

En 2007, 12 caisses publiques n'ont pas indexé les rentes de leurs pensionnés (contre 9 caisses en 2005 et 2006).

La moyenne de l'indexation des rentes accordée par les caisses publiques se situe pour les trois années observées en dessous de l'indice des prix à la consommation (IPC) calculé par l'Office Fédéral de la Statistique.

Si cette tendance se confirme à l'avenir et que l'inflation augmente en parallèle, bon nombre de rentiers risquent de voir leur pouvoir d'achat diminuer. Cette situation pourrait devenir alarmante à long terme.

Le tableau ci-dessous exprime en détails l'évolution des indexations de 2006 à 2008 concernant l'échantillon analysé :

			01.01.2006	01.01.2007	01.01.2008	Notes
1	CACEB	Enseignants bernois	0.00%	0.00%	0.00%	
2	CAP	Ville de Genève & SIG	1.14%	0.75%	1.59%	
3	CEH	Etablis. publ. médicaux	0.40%	0.40%	0.70%	
4	CIA	Canton de Genève	0.40%	0.40%	0.70%	
5	CIP	Communes vaudoises	1.50%	0.00%	0.00%	1)
6	CP	Police et prison GE	0.40%	0.40%	0.70%	
7	CPB	Canton de Berne	0.00%	0.00%	0.00%	
8	CPC	Ville de la Chx-de-Fds	0.00%	0.50%	1.79%	
9	CPCL	Ville de Lausanne	0.00%	0.00%	0.00%	
10	CPDS	Canton du Tessin	0.50%	0.25%	0.90%	
11	CPEN	Etat de Neuchâtel	0.96%	0.47%	0.47%	
12	CPEV	Etat de Vaud	0.00%	1.25%	0.00%	
13	CPJU	Canton de Jura	0.00%	0.50%	0.00%	
14	CPM	Ville de Monthey	0.50%	1.00%	1.00%	
15	CPPEF	Etat de Fribourg	1.00%	0.50%	1.75%	
16	CPPEV	Etat du Valais	0.50%	0.00%	0.00%	
17	CPVB	Ville de Bulle	0.95%	0.47%	0.89%	
18	CPVF	Ville de Fribourg	0.00%	0.00%	0.00%	
19	CPVN	Ville de Neuchâtel	0.96%	0.19%	0.25%	
20	CPVS	Ville de Sion	1.09%	1.20%	1.60%	2)
21	CRPE	Enseignants valaisans	0.50%	0.00%	0.00%	
22	FPTPG	Transports genevois	1.14%	0.70%	1.00%	
23	PVK	Ville de Berne	0.60%	0.60%	0.00%	
24	Comunitas	Fond. Privée Comunitas	0.00%	0.00%	0.00%	3)
25	Previs	Fond. Privé Previs	0.00%	0.00%	0.00%	

Maximum	1.50%	1.25%	1.79%
Moyenne	0.50%	0.38%	0.53%
Minimum	0.00%	0.00%	0.00%

IPC selon OFS	1.20%	1.10%	0.70%
---------------	-------	-------	-------

Notes

- 1) En 2006, depuis le 01.07.2006.
- 2) Le renchérissement est à la charge de l'employeur pour la majorité des employés.
- 3) Distribution d'une rente extraordinaire en 2007.

GENERALITES

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases actuarielles	Taux technique	Réassurance
CACEB	BE	Enseignants bernois	Prestations	capitalisation	Oui (temporairement) ¹	EVK2000	4.00%	Non
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.00%	Non
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CIA	GE	Canton de Genève	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	3.50%	Non
CP	GE	Police et prison GE	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CPB	BE	Canton de Berne	Prestations	capitalisation	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.00%	Non
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPDS	TI	Canton du Tessin	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.25%	Non
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.00%	Non
CPJU	JU	Canton de Jura	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CPPEV	VS	Etat du Valais	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non
CPVB	FR	Ville de Bulle	Prestations	capitalisation	Oui	VZ2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	mixte	Oui	VZ2000	4.50%	Non
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.00%	Non
CPVS	VS	Ville de Sion	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Oui (Stop-Loss)
CRPE	VS	Enseignants valaisans	Prestations	mixte	Oui	EVK/PRASA2000	4.50%	Non
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	mixte	Oui	EVK2000	4.50%	Non
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation	Oui	EVK2000	4.00%	Non
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	Prestations ²	capitalisation	Non	EVK2000	4.00%	Non
Previs	BE	Fond. Privé Previs	Prestations + cotisations	capitalisation	Non	EVK2000	4.00%	Non

1 Garantie de l'Etat réintroduite et valable aussi longtemps que le taux de couverture est inférieur à 100%

2 Dès le 01.01.2008, la prévoyance sera organisée exclusivement selon le système de primauté des cotisations

EFFECTIFS DES CAISSES

			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Rente maximale		Notes
			2007	2006	Evol. en %	2007	2006	Evol. en %	2007	2006	Evol. en %	2007	2006	Age	Années cotisation	
GACEB	BE	Enseignants bernois	21'408	20'965	2.1%	15'569	15'378	1.2%	5'839	5'587	4.5%	2.67	2.75	63	38	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	10'537	10'353	1.8%	6'604	6'502	1.6%	3'933	3'851	2.1%	1.68	1.69	58		
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	19'569	19'246	1.7%	14'374	14'331	0.3%	5'195	4'915	5.7%	2.77	2.92	60	37.5	
CIA	GE	Canton de Genève	38'102	37'378	1.9%	25'999	25'785	0.8%	12'103	11'593	4.4%	2.15	2.22	62	38	
CIP	VD	Communes vaudoises	12'761	12'245	4.2%	8'618	8'224	4.8%	4'143	4'021	3.0%	2.08	2.05	58	36	
CP	GE	Police et prison GE	2'213	2'193	0.9%	1'309	1'308	0.1%	904	885	2.1%	1.45	1.48	52	30	
CPB	BE	Canton de Berne	41'450	39'727	4.3%	30'523	29'780	2.5%	10'927	9'947	9.9%	2.79	2.99	63	38	1
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	2'606	2'579	1.0%	1'716	1'717	-0.1%	890	862	3.2%	1.93	1.99	62B/60A		2
CPCL	VD	Ville de Lausanne	9'857	9'684	1.8%	5'876	5'751	2.2%	3'981	3'933	1.2%	1.48	1.46	entre 60 et 65 ans		3
CPDS	TI	Canton du Tessin	18'993	18'648	1.9%	13'283	13'196	0.7%	5'710	5'452	4.7%	2.33	2.42	entre 60 et 65 ans		
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	16'383	16'054	2.0%	11'973	11'885	0.7%	4'410	4'169	5.8%	2.71	2.85	60	37	
CPEV	VD	Etat de Vaud	40'645	39'625	2.6%	28'105	27'584	1.9%	12'540	12'041	4.1%	2.24	2.29	60	37.5	
CPJU	JU	Canton de Jura	8'003	7'788	2.8%	6'000	5'844	2.7%	2'003	1'944	3.0%	3.00	3.01	62	40	
CPM	VS	Ville de Monthey	426	413	3.1%	301	293	2.7%	125	120	4.2%	2.41	2.44	62		
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	18'471	17'312	6.7%	15'053	14'109	6.7%	3'418	3'203	6.7%	4.40	4.40	60	37.5	
CPPEV	VS	Etat du Valais	7'812	7'876	-0.8%	5'488	5'652	-2.9%	2'324	2'224	4.5%	2.36	2.54	A : 60 B : 62	A : 37.5 B : 40.0	4
CPVB	FR	Ville de Bulle	406	401	1.2%	282	291	-3.1%	124	110	12.7%	2.27	2.65	65		
CPVF	FR	Ville de Fribourg	847	835	1.4%	565	554	2.0%	282	281	0.4%	2.00	1.97	62	37.5	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	3'138	3'131	0.2%	2'174	2'172	0.1%	964	959	0.5%	2.26	2.26	A: 62 B : 60	A : 44.9	
CPVS	VS	Ville de Sion	1'163	1'118	4.0%	752	720	4.4%	411	398	3.3%	1.83	1.81			
CRPE	VS	Enseignants valaisans	5'596	5'528	1.2%	4'083	4'021	1.5%	1'513	1'507	0.4%	2.70	2.67	62	40	
FPTPG	GE	Transports genevois	2'382	2'346	1.5%	1'537	1'520	1.1%	845	826	2.3%	1.82	1.84	63	40	
PVK	BE	Ville de Berne	8'865	8'858	0.1%	5'349	5'352	-0.1%	3'516	3'506	0.3%	1.52	1.53	63	36	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	14'106	12'606	11.9%	12'190	10'851	12.3%	1'916	1'755	9.2%	6.36	6.18	65		
Previs	BE	Fond. Privé Previs	17'830	16'797	6.1%	14'403	13'626	5.7%	3'427	3'171	8.1%	4.20	4.30	63	38	5
TOTAL / MOYENNE			323'569	313'706	3.1%	232'126	226'446	2.5%	91'443	87'260	4.8%	2.54	2.59	61.2	37.4	

Notes

1 : 60 ans, rente maximale pour la police

2 : A : policiers, pompiers, employés ARESA

3 : entre 55 et 60 ans pour les policiers, pompiers et ambulanciers

4 : selon catégorie : âge 60 ans / années cotisations : 37.5 ou âge 62 ans / 40 années cotisation

5 : plan min. LPP 65 ans

ELEMENTS FINANCIERS

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette (voir colonne notes)		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couverture		Taux technique	Degré de couv. min. statutaire	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes
			2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2007	2007	2006	2007	2007	2007	2006	2007	2006	
CACEB	BE	Enseignants bernois	5'070'778	5'020'399	5'069'491	5'006'678	1.17%	6.93%	0	0	0.00%	21.00% <i>des capitaux de prévoyance et réserves techniques</i>	88.61%	89.58%	4.00%	100%	7'016	7'402	328	353	
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	2'827'878	2'736'127	2'808'619	2'718'129	2.10%	7.93%	379'330	381'419	73.30%	18.30% <i>du total de l'actif</i>	92.53%	93.09%	4.00%	80%	2'624	2'665	249	257	1
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	2'707'103	2'573'615	2'685'881	2'557'355	5.50%	9.90%	400'802	393'763	100.04%	14.80% <i>du total de l'actif</i>	86.96%	86.90%	4.50%	61%	4'207	4'110	215	214	
CIA	GE	Canton de Genève	6'430'196	6'205'828	6'406'367	6'186'523	4.39%	9.10%	1'209'000	1'210'000	100.01%	18.80% <i>du total de l'actif</i>	72.20%	72.40%	4.50%	50%	7'097	6'904	186	185	
CIP	VD	Communes vaudoises	2'131'088	2'072'868	2'116'038	2'054'341	3.09%	6.50%	292'013	283'499	100.00%	13.80% <i>2 écarts types du total des placements</i>	81.73%	82.95%	3.50%	70%	2'170	2'456	170	201	
CP	GE	Police et prison GE	1'353'861	1'329'142	1'347'622	1'324'032	2.90%	6.80%	229'039	225'036	100.00%	17.00% <i>de la fortune nette placée</i>	122.57%	122.63%	4.50%	100%	519	480	235	219	
CPB	BE	Canton de Berne	8'599'627	8'570'383	8'597'684	8'568'159	0.40%	5.29%	386'755	709'531	28.30%	15.90% <i>du total de l'actif</i>	104.72%	109.04%	4.00%	100%	6'867	5'730	166	144	
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	399'187	389'092	397'666	387'738	5.03%	7.04%	20'759	21'805	100.00%	n.d.	94.50%	96.40%	4.00%	70%	529	262	203	102	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	1'098'535	1'088'686	1'097'254	1'087'716	2.80%	6.60%	0	0	0.00%	15.00% <i>du total de l'actif</i>	44.80%	45.40%	4.00%	60%	1'164	626	118	65	
CPDS	TI	Canton du Tessin	3'130'793	3'077'195	3'130'793	3'060'635	1.34%	4.70%	0	0	0.00%	10.00% <i>de la fortune</i>	71.02%	72.85%	4.00%	80%	1'439	1'401	76	75	
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	2'381'700	2'338'393	2'375'010	2'331'848	1.00%	7.70%	80'678	181'729	38.33%	210'500 210'500	72.50%	75.90%	4.25%	70%	2'008	1'441	123	90	
CPEV	VD	Etat de Vaud	7'694'802	7'513'941	7'680'325	7'497'633	2.75%	6.26%	1'061'421	1'036'173	100.00%	13.82% <i>2 écarts types du total des placements</i>	75.35%	76.12%	4.00%	64%	6'252	6'342	154	160	
CPJU	JU	Canton de Jura	1'054'478	1'022'016	1'044'975	1'016'114	3.10%	7.90%	0	0	0.00%	14.10% <i>de la fortune totale</i>	85.90%	87.20%	4.50%	90%	1'270	1'268	159	163	
CPM	VS	Ville de Monthey	38'156	36'916	37'691	36'533	0.55%	5.93%	0	751	7.50%	20.00% <i>des engagements actuariels</i>	70.20%	71.90%	4.50%	70%	134	138	315	334	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	2'561'325	2'398'148	2'561'286	2'398'119	3.59%	6.76%	0	0	0.00%	122'700	89.60%	90.60%	4.50%	80%	1'766	1'598	96	92	2
CPPEV	VS	Etat du Valais	1'386'087	1'108'268	1'382'784	1'104'644	1.90%	8.40%	0	0	0.00%	288'600	75.40%	61.60%	4.50%	80%	1'305	1'253	167	159	
CPVB	FR	Ville de Bulle	69'868	68'429	69'843	68'376	2.86%	5.76%	0	0	0.00%	15.40% <i>de la fortune totale</i>	98.69%	99.64%	4.50%	100%	150	118	371	294	1
CPVF	FR	Ville de Fribourg	96'272	94'058	95'770	93'670	2.89%	6.54%	0	0	0.00%	n.d.	53.12%	53.30%	4.50%	70%	162	138	191	165	1
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	327'498	316'945	325'638	315'378	3.45%	9.22%	0	0	0.00%	n.d.	65.80%	66.20%	4.00%	70%	475	1'015	152	324	

ELEMENTS FINANCIERS

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette (voir colonne notes)		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	RFV, objectif en % ou en valeur (en 1'000 CHF)	Degré de couverture		Taux technique	Degré de couv. min. statutaire	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Notes
			2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2007	2007	2006	2007	2007	2007	2006	2007	2006	
CPVS	VS	Ville de Sion	167'902	167'477	167'504	166'973	1.78%	8.18%	0	2'863	0.00%	17.30% des engagements	79.40%	81.60%	4.50%	80%	319	263	274	235	
CRPE	VS	Enseignants valaisans	846'063	495'111	844'822	492'474	2.37%	6.17%	0	0	0.00%	15.55% des placements	72.00%	43.80%	4.50%	80%	1'448	1'438	259	260	1
FPTPG	GE	Transports genevois	318'022	310'517	314'346	306'865	4.67%	7.55%	41'218	43'505	79.51%	16.30% de la fortune totale	69.30%	70.11%	4.50%	60%	577	861	242	367	
PVK	BE	Ville de Berne	1'994'321	1'994'244	1'991'417	1'988'183	3.20%	7.50%	91'408	96'138	21.76%	des capitaux de prévoyance et réserves techniques	104.90%	105.20%	4.00%	100%	1'303	1'354	147	153	
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	1'742'238	1'675'594	1'738'698	1'668'112	1.57%	7.55%	153'984	170'850	43.79%	des capitaux de prévoyance et réserves techniques	109.85%	112.00%	4.00%	100%	2'567	2'691	182	213	
Previs	BE	Fond. Privé Previs	2'097'749	2'012'677	2'089'571	1'913'081	2.27%	5.89%	44'378	74'410	14.10%	15.00% du total du bilan	102.20%	104.03%	4.00%	100%	2'318	2'046	130	122	
TOTAL / MOYENNE			56'525'526	54'616'069	56'377'096	54'349'309			4'390'785	4'831'471							55'685	54'000	196	198	

1 = performance nette pas confirmée

2 = degré de couverture interne en attendant l'aval du Conseil d'Etat

REPARTITION DES PLACEMENTS EN 2007

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs	
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.
CACEB	BE	Enseignants bernois	3.40%	3.00%	32.60%	32.00%	19.70%	20.00%	9.50%	10.00%	14.10%	14.00%	3.90%	4.00%	13.60%	14.00%	3.20%	3.00%
CAP	GE	Ville de Genève & SIG	8.60%	3.00%	5.70%	6.00%	7.80%	8.00%	12.60%	14.00%	22.40%	23.00%	0.00%	0.00%	34.60%	32.50%	8.30%	13.50%
CEH	GE	Etablis. publ. médicaux	7.30%	0.00%	12.90%	15.00%	13.00%	15.00%	15.20%	15.00%	23.40%	25.00%	0.60%	0.00%	27.50%	30.00%	0.10%	0.00%
CIA	GE	Canton de Genève	4.90%	2.00%	9.40%	10.00%	16.48%	19.00%	14.70%	13.00%	21.17%	18.00%	1.66%	3.00%	31.40%	30.00%	0.29%	5.00%
CIP	VD	Communes vaudoises	7.06%	2.00%	10.95%	10.00%	16.52%	14.00%	13.88%	14.00%	14.03%	14.00%	6.24%	7.00%	22.63%	25.00%	8.69%	14.00%
CP	GE	Police et prison GE	9.52%	1.00%	15.04%	18.00%	7.72%	9.00%	13.75%	14.00%	18.62%	19.00%	1.22%	3.00%	29.08%	30.00%	5.05%	6.00%
CPB	BE	Canton de Berne	7.20%	6.00%	46.12%	43.00%	5.21%	6.00%	19.10%	19.00%	17.41%	19.00%	2.09%	3.00%	2.87%	4.00%	0.00%	0.00%
CPC	NE	Ville de la Chx-de-Fds	6.70%	2.00%	14.10%	19.00%	6.20%	5.00%	12.00%	10.00%	15.90%	10.00%	8.90%	19.00%	32.20%	30.00%	4.00%	5.00%
CPCL	VD	Ville de Lausanne	1.90%	0.00%	7.50%	5.00%	10.00%	8.00%	15.70%	17.00%	10.30%	10.00%	0.20%	0.00%	49.50%	50.00%	4.90%	10.00%
CPDS	TI	Canton du Tessin	2.94%	3.00%	47.86%	50.00%	12.51%	12.00%	14.02%	12.50%	14.50%	12.50%	0.00%	0.00%	8.17%	10.00%	0.00%	0.00%
CPEN	NE	Etat de Neuchâtel	2.50%	2.00%	11.00%	10.00%	11.80%	12.00%	19.70%	15.00%	19.10%	20.00%	5.80%	7.00%	24.50%	27.00%	5.60%	7.00%
CPEV	VD	Etat de Vaud	6.07%	2.00%	9.22%	9.00%	16.34%	14.00%	14.13%	14.00%	14.18%	14.00%	9.50%	10.00%	22.31%	23.00%	8.25%	14.00%
CPJU	JU	Canton de Jura	4.41%	0.00%	20.25%	18.00%	13.00%	18.00%	15.00%	12.00%	18.30%	17.00%	0.44%	0.00%	14.70%	20.00%	13.90%	15.00%
CPM	VS	Ville de Monthey	10.20%	2.00%	19.20%	20.00%	14.00%	18.00%	16.80%	15.00%	17.20%	15.00%	0.00%	0.00%	17.70%	25.00%	4.90%	5.00%
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	2.69%	0.00%	36.83%	33.00%	10.50%	10.00%	10.40%	10.00%	12.25%	10.00%	0.00%	0.00%	27.33%	37.00%	0.00%	0.00%
CPPEV	VS	Etat du Valais	6.69%	3.00%	14.55%	13.00%	13.47%	15.00%	16.45%	17.00%	15.13%	15.00%	1.52%	2.00%	21.28%	25.00%	10.91%	10.00%
CPVB	FR	Ville de Bulle	6.09%		26.96%		5.58%		22.58%		5.75%		0.00%		26.75%		6.29%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	6.70%		12.90%		7.70%		11.40%		14.00%		0.00%		37.80%		9.50%	
CPVN	NE	Ville de Neuchâtel	6.90%	2.00%	4.70%	10.00%	18.90%	13.00%	30.10%	20.00%	11.50%	20.00%	1.30%	5.00%	24.50%	30.00%	2.10%	0.00%
CPVS	VS	Ville de Sion	8.00%	2.00%	20.17%	17.00%	10.31%	13.00%	18.23%	20.00%	17.06%	18.00%	0.00%	0.00%	22.23%	25.00%	4.00%	5.00%
CRPE	VS	Enseignants valaisans	15.28%	3.00%	20.12%	28.00%	7.46%	11.00%	16.02%	13.00%	15.28%	12.00%	0.00%	0.00%	17.17%	26.00%	8.67%	7.00%
FPTPG	GE	Transports genevois	4.38%	4.00%	10.84%	10.00%	9.33%	10.00%	14.33%	15.00%	15.63%	12.00%	0.94%	1.00%	41.42%	40.00%	3.13%	8.00%
PVK	BE	Ville de Berne	6.10%	2.00%	12.20%	15.00%	7.30%	7.00%	12.90%	14.00%	17.00%	18.00%	13.50%	14.00%	31.00%	30.00%	0.00%	0.00%
Comunitas	BE	Fond. Privée Comunitas	4.80%	2.00%	14.50%	25.00%	10.70%	15.00%	25.20%	18.00%	17.40%	15.00%	0.50%	0.00%	16.00%	15.00%	10.90%	10.00%
Previs	BE	Fond. Privé Previs	14.00%	3.00%	19.00%	26.00%	6.70%	7.00%	11.80%	12.00%	11.90%	12.00%	0.00%	0.00%	31.30%	35.00%	5.30%	5.00%
Moyenne			6.57%	2.13%	18.18%	19.22%	11.13%	12.13%	15.82%	14.50%	15.74%	15.76%	2.33%	3.39%	25.10%	26.67%	5.12%	6.20%
Minimum			1.90%	0.00%	4.70%	5.00%	5.21%	5.00%	9.50%	10.00%	5.75%	10.00%	0.00%	0.00%	2.87%	4.00%	0.00%	0.00%
Maximum			15.28%	6.00%	47.86%	50.00%	19.70%	20.00%	30.10%	20.00%	23.40%	25.00%	13.50%	19.00%	49.50%	50.00%	13.90%	15.00%

Allocation stratégique CPVN : actions étrangères y compris les placements alternatifs

Mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

Caisse publique	Entrée en vigueur des modifications	Passage en prim. des presat.	Recapitalisation	Objectif du degré de couverture	Degré couverture au 31.12.2007	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Suppression du renchérissement	Baisse du taux technique	Notes
Ville de Lausanne (CPCL)	01.01.05			60%	45%			X	X	X	1)
Canton de Vaud (CPEV)	01.01.06			75%	64%		X				2)
Canton du Jura (CPJU)	01.01.04			90%	86%			X	X		3)
Ville Fribourg (CPVF)	01.01.06			70%	53%				X		4)
Ville Neuchâtel (CPVN)	01.01.07			70%	66%			X	X		5)
Ville de Sion (CPVS)	01.01.07		X	80%	79%	X	X				
Enseignants VS (CRPE)	01.01.07		X	80%	72%	X	X				
Canton d'Aarau (APK)	01.01.08	X	X	100%	90%	X	X	X		X	6)
Canton de Berne (BPK/CPB)	01.01.08			100%	105%			X		X	
Enseignants BE (CACEB)	01.01.00		X	100%	89%	X					7)
Canton de Schaffhouse (PKSH)	01.01.05			100%	97%			X	X		8)
Canton de Soleure (PKSO)	01.01.93	X		100%	79%	X					
Canton de Thurgovie (PKTG)	01.01.06	X	X	115%	115%	X					9)
Publica (Confédération CH)	01.07.08	X		100%	107%					X	

Notes

- 1) CPCL Réduction du pont AVS, réduction des prestations en cas de retraite anticipée.
- 2) CPEV Modification du degré légal de couverture de 1% chaque année pour atteindre 75% en 2018 (vs 64% en 2007).
Limitation du supplément temporaire ("pont AVS"). Abattement sur l'indexation des pensions sur le coût de la vie.
- 3) CPJU Le renchérissement est décidé chaque année par le conseil de fondation (accordé une seule fois en 2007).
- 4) CPVF Premier paquet de mesures jusqu'au 31.12.2010. Blocage de l'indexation pendant 5 ans, ainsi que d'autres mesures.
- 5) CPVN Indexation partielle des rentes (max. 50 % de l'IPC et est plafonné à 1.5%).
- 6) APK La recapitalisation de la caisse comprend aussi l'augmentation de la réserve de fluctuation de valeur de 15%.
- 7) PKSH Objectif du degré de couverture à 100 % sur 10 ans.
- 8) CACEB Suppression en 2000 de la garantie publique. Chute des marchés financiers en 2001 et 2002. Conséquences :
Reintroduction temporaire de la garantie publique et introduction de cotisations d'assainissement de 5.15 %.
- 9) PKTG Suppression de la garantie publique s'éteindra dès que si le degré de couverture > 115 % pendant 3 années de suite.

Projets de mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pensions publiques

Entité	Mesures envisagées
Fribourg	L'Etat de Fribourg procède actuellement à une révision de sa loi pour assurer le financement futur.
Genève	Processus de fusion lancée en 2007 pour les caisses CIA (canton de GE), CEH (établiss. médicaux GE) et CP (police et prison GE).
Canton du Jura (CPJU)	Atteindre le degré de couverture légal de 90 % (vs 85.9% au 31.12.2007) Révision complète du règlement de prévoyance d'ici 2010.
Neuchâtel	Création d'une caisse unique entre les caisses CPEN (Etat de NE), CPC (Ville de la Chaux-de-Fonds) et CPVN (Ville de Neuchâtel) au 1er janvier 2009, voir annexe 4.6.
Valais	Objectif de fusion des caisses CPVS (ville de Sion) et CRPE (enseignants VS) d'ici fin 2009. Passage au système de primauté des cotisations pour le 1er janvier 2012.
Canton de Bâle-Ville (PKBS)	Mesures d'assainissement en cours de discussion (degré couverture au 31.12.2007 : 76.9%). Proposition : émissions d'obligations de CHF 400 mios pour recapitaliser intégralement la caisse.
Bâle Campagne (BLPK)	Recapitalisation de la caisse, gel du renchérissement pendant 30 ans et suppression garantie étatique.
Canton de Berne (BPK/CPB) & les enseignants BE (CACEB)	Révision de la loi d'ici fin 2009 pour passer à la primauté des prestations d'ici 2012.

Création de la caisse de pensions pour la fonction publique dans le canton de Neuchâtel

Présentation de la caisse unique de Neuchâtel

3 acteurs

- CPC : Caisse de pensions du personnel communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds
 - Effectif total : 2'606, fortune : CHF 399 millions en 2007.
- CPEN : Caisse de pensions de l'Etat de Neuchâtel
 - Effectif total : 16'383, fortune : CHF 2'382 millions en 2007.
- CPVN : Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel
 - Effectif total : 3'138, fortune : CHF 327 millions en 2007.

Pour 1 caisse de pensions unique

Qui, consolidée au 1^{er} janvier 2009, aura le visage suivant :

- Un établissement de droit public indépendant de l'Etat
- Un siège et une administration basés à la Chaux-de-Fonds
- Une fortune de CHF 3.1 milliards
- Un effectif d'environ 22'000 assurés (15'940 actifs, 5800 rentiers)
- Des rentes annuelles versées aux pensionnés d'environ CHF 145 millions

Au vu de son effectif, cette caisse deviendra la troisième plus grande caisse de pensions publique en Romandie, après celles du canton de Vaud (CPEV) et du canton de Genève (CIA).

Objectifs visés

- Offrir à toute la fonction publique neuchâteloise les mêmes conditions d'assurance en matière de prévoyance professionnelle.
- Augmenter la solidarité entre les différents secteurs d'activités (hôpitaux, enseignants, etc.).
- Faciliter la mobilité du personnel entre les collectivités publiques.
- Procéder à des réformes structurelles.
- Eliminer les doublons existants et réaliser des économies d'échelle dans divers domaines (gestion de fortune, informatique, etc.).
- Conserver la capacité financière d'investissement dans le Canton de Neuchâtel.

En finalité, le but reste une harmonisation et une unification des structures, tout en maintenant le niveau actuel des prestations.

Organisation du projet

Ce projet est dirigé par un **Comité paritaire de pilotage (COPIL)**, composé de 7 représentants de l'employeur et de 7 représentants des assurés des 3 caisses.

Le projet est réalisé par le **Groupe de projet**, constitué des administrateurs des Caisses de pensions, sous la responsabilité du Chargé de missions du DJSF (département de la justice, de la sécurité et des finances, dont le chef de département actuel est le Conseiller d'Etat Jean Studer).

Des **Groupes de travail**, composés de spécialistes des administrations des Caisses de pensions et de membres des Comités/Conseil d'administration des trois Caisses de pensions actuelles.

Principaux points traités dans le cadre du projet:

- Evaluation des fortunes des Caisses selon des critères identiques.
- Règlement des différences de degré de couverture.
- Conséquences financières pour les partenaires (Villes et Canton notamment).
- Préparation de la gestion de la fortune dans la nouvelle structure.
- Elaboration d'un nouveau plan de prévoyance.
- Etablissement de documents juridiques (loi, statuts, règlements, procédures, etc.).
- Définition des conditions de transfert vers la nouvelle structure (dispositions transitoires pour les assurés proches de l'âge de la retraite notamment, etc.).
- Rôle et responsabilités des différents organes (législatifs, exécutifs, comités, administration, etc.).
- Organisation de l'administration de la nouvelle Caisse.
- Mise en place et transfert des données sur de nouveaux programmes informatiques (gestion de l'assurance, comptabilité, etc.) et interfaces avec les nombreux employeurs.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

Calendrier du projet

Afin de pouvoir offrir rapidement une solution uniforme en matière de prévoyance professionnelle aux personnes dont les unités ont été soumises à une restructuration (Hôpital neuchâtelois, création d'une police unique, etc.), un calendrier ambitieux a été mis sur pied qui se découpe en 3 phases :

- **de l'été 2006 au mois de juin 2007**: une phase d'étude et de concertation entre les institutions de prévoyance, avec les représentants des assurés, les associations professionnelles, les experts, etc.
- **l'été et l'automne 2007** ont été réservés à la phase "politique", avec l'adoption des projets de rapport et de loi par les autorités exécutives et législatives.
- **dès le début de l'année 2008**, la mise en œuvre concrète avec d'abord la mise en place de la nouvelle structure, puis finalement le transfert des assurés au **1^{er} janvier 2009**.

Volet législatif

Le Grand Conseil neuchâtelois a adopté le 24 juin 2008, par 92 voix contre 6, **la loi** instituant la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCFPub).

Le Grand Conseil a apporté quelques modifications au projet initial. Celles-ci demeurent toutefois dans la ligne du projet tel qu'employeurs et représentants du personnel l'avaient élaboré.

Le Syndicat des services publics (SSP) a lancé le 26 juillet un **référendum** contre la loi précitée. Le SSP estime insatisfaisante l'indexation des rentes prévue dans ladite loi. Le délai de dépôt des 4500 signatures nécessaires à l'aboutissement du référendum est fixé au 2 octobre 2008. Le cas échéant, le peuple se prononcera le 8 février 2009.

Ce nouvel élément crée une incertitude quant à l'entrée en vigueur de la loi prévue au 1^{er} janvier 2009.

Quoi de neuf dans la nouvelle loi ?

L'analyse de la situation financière sur le long terme des 3 caisses existantes a démontré un rapport défavorable entre actifs et pensionnés, d'où la difficulté de garantir à l'avenir la pleine indexation des rentes en cours.

Ce constat oblige à reconsidérer le financement actuel des 3 caisses susmentionnées et à prévoir, pour la nouvelle caisse de pensions unique, des mesures structurelles adéquates pour garantir sa santé financière dans un horizon lointain. Voici donc les principales mesures contenues dans la loi :

Type de primauté

La **primauté des prestations** est maintenue pour les trente premières années. Ceci permettra à la caisse de se recapitaliser, le but étant d'arriver à un taux de couverture de 100 % à cet horizon. A la fin de cette période, la rédaction d'une nouvelle loi, suivie de son adoption, seront nécessaires pour basculer vers la **primauté des cotisations**, objectif avoué par le Grand Conseil.

Droit d'assurance, droit à la retraite

Le taux de rente (1.35135% par année cotisée), l'âge ordinaire de la retraite (62 ans), le début de l'affiliation complète (20 ans) demeurent inchangés. En revanche, l'introduction de la **retraite flexible** est une nouveauté.

Avec l'accord de l'employeur et de l'employé, la retraite peut être anticipée (dès 58 ans) ou reportée (au plus tard à 70 ans). Un traitement spécial pour les policiers et les pompiers demeure réservé.

En cas de retraite, une rente pont, correspondant au maximum à la rente simple maximale de l'AVS, peut être servie. Elle est financée par une réduction viagère des prestations de retraite de 6% du montant de la rente pont choisie. Par ailleurs, le taux de réduction lié à l'anticipation passera progressivement à 4.8% dès 2011.

Indexation des rentes - Financement

Ces deux éléments sont présentés sous le même chapitre car, plus encore que dans le projet initial, l'importance de l'indexation va dépendre de la situation financière de la Caisse.

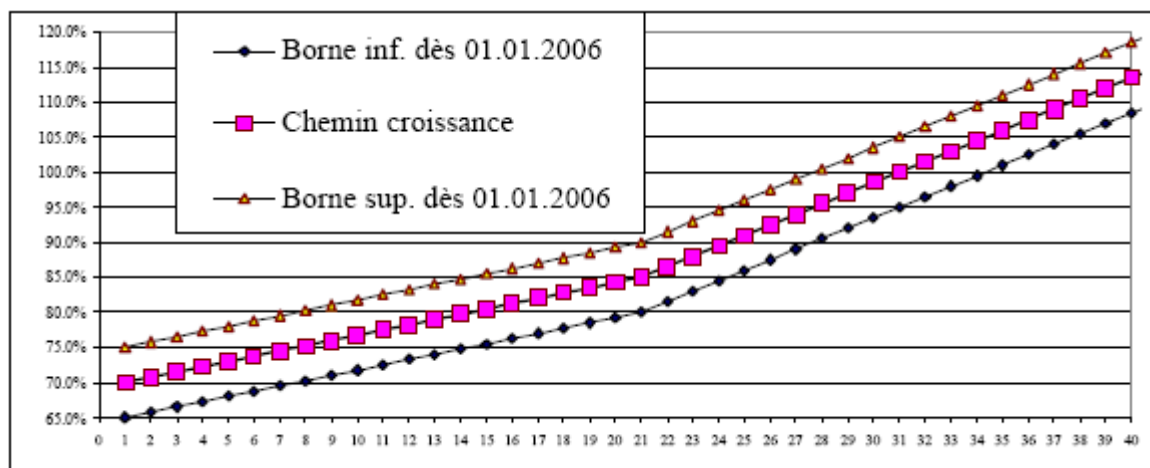
Sur ce dernier point, le Grand Conseil a considéré qu'il était nécessaire de recapitaliser la caisse en fixant dans la loi les objectifs suivants en matière de taux de couverture:

Horizon ¹	Cible
Après 20 ans	85%
Après 30 ans	100%
Après 45 ans ²	115%

¹ dès l'entrée en vigueur de la loi LCPFPub /

² inclus une réserve de fluctuation de valeurs de 15 %

L'évolution du taux de couverture ne pouvant être linéaire (volatilité de la bourse, etc.), la loi prévoit un couloir de croissance de +/- 5 points de pourcent par rapport à l'objectif.



Source : www.cpu.ne.ch

Voici ci-dessous les taux de couverture des 3 caisses actuelles au 31.12.2007 :

- CPC : 94.50%
- CPEN : 72.50%
- CPVN : 65.80%

En ce qui concerne l'indexation des rentes, l'objectif demeure une pleine compensation du renchérissement. Toutefois, seul le 50% de l'évolution de l'IPC est garanti, et ce à condition que le taux de couverture se situe dans le couloir de croissance vu ci-devant. Si tel ne devait pas être le cas, la loi prévoit qu'il appartient au Conseil d'Etat, sur la base d'un rapport de la Caisse, de saisir le Grand Conseil de propositions visant à permettre l'octroi d'une indexation partielle.

Le financement total est fixé dès 2013 à 22% environ du traitement assuré, avec une contribution de l'assuré échelonnée selon l'âge et une cotisation fixe de 13% pour l'employeur. Cela représente une répartition assuré / employeur d'environ 40% - 60%.

L'introduction des nouvelles cotisations se fera de manière échelonnée :

Âge	Cotisations					
	2009 - 2010		2011 - 2012		Dès 2013	
	Plan de base	Plan spécial	Plan de base	Plan spécial	Plan de base	Plan spécial
17 – 19 ans	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%	1.00%
20 – 24 ans	7.50%	8.75%	7.50%	8.75%	7.50%	8.75%
25 – 29 ans	8.50%	9.75%	8.50%	9.75%	8.50%	9.75%
30 – 39 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	8.70%	9.95%
40 – 65 ans	8.50%	9.75%	8.70%	9.95%	9.00%	10.25%
Employeur	11.00%	12.75%	12.00%	13.75%	13.00%	14.75%

Source : www.cpu.ne.ch

Selon le projet de règlement d'assurance (RACPF Pub, chap. 7), le plan spécial concerne certaines catégories d'assurés : les policiers et les pompiers à l'exclusion du personnel administratif et technique, ainsi que les pilotes et les contrôleurs aériens de l'aéroport des Eplatures.

Une cotisation de rappel est perçue sur toutes les hausses de traitement individuelles ou collectives, correspondant à 100% de la hausse de traitement et répartie dans la même proportion que la cotisation ordinaire (40% assuré / 60% employeur).

Les conditions économiques du transfert des 3 caisses

Une évaluation de la fortune (l'actif) et des engagements de prévoyance (le passif) des 3 caisses concernées sera effectuée selon des critères identiques et dans les respects de la norme comptable RPC 26. Le transfert des actifs et des passifs se fera sur des chiffres au 1^{er} janvier 2009, date du bilan d'entrée.

Au vu des degrés de couverture disparates des 3 caisses impliquées dans la fusion, une convention a été signée entre les 3 protagonistes, ceci afin de déterminer un seuil d'entrée commun dans la future institution. Aux termes de cette convention, le degré de couverture initial de la caisse unique (estimé à ce jour entre 70 et 75 %) correspondra à celui atteint par la CPEN au 31 décembre 2008, calculé selon les bases techniques de la nouvelle institution. Ce degré de couverture d'entrée sera comparé avec les degrés de couverture de la CPC et de la CPVN à la même date.

En définitive, soit une caisse disposera d'un excédent ou d'un déficit par rapport au degré de couverture d'entrée.

Dans la première situation, celle de la CPC, l'excédent sera affecté, pour l'employeur, à une réserve de contributions futures. Tandis que pour les assurés actifs, le montant sera attribué à un rachat supplémentaire dans le nouveau plan de prévoyance, voire à la constitution d'une police ou d'un compte de libre passage bloqué. Pour les bénéficiaires de rente, ce montant servira à financer une amélioration des prestations.

Dans le deuxième cas, celui de la CPVN, la Ville de Neuchâtel assumera de son côté le déficit de financement lié à l'ensemble des autres assurés, actifs et pensionnés, de la CPVN, sous réserve d'accords particuliers pouvant être trouvés avec les 15 employeurs externes affiliés à cette institution. Toutefois, un régime particulier touche le personnel resté affilié à la CPVN suite à la récente cantonalisation du domaine de l'enseignement secondaire, ainsi que le personnel de l'ancien office communal de surveillance d'apprentissage. En effet, ces deux secteurs d'activité sont pris en charge à hauteur de CHF 2 millions par le fonds de restructuration Etat – Commune qui a pour but de rationaliser les structure entre les communes et l'Etat dans le cadre du projet de la caisse unique.

Les bases techniques applicables :

Caisse	Bases actuarielles	Taux technique
CPC	EVK/PRASA2000	4.00%
CPEN	EVK2000	4.25%
CPVN	EVK/PRASA2000	4.00%
Caisse unique NE	-	4.00%

Employeurs affiliés

Les employeurs pouvant s'affilier à la Caisse sont :

- l'Etat
- les communes
- les syndicats intercommunaux
- et tous les autres employeurs pouvant **fournir la garantie d'une collectivité**.

Les employeurs actuellement affiliés disposent, selon les dispositions transitoires, d'un délai de deux ans pour obtenir une garantie de la part de l'Etat, d'une ou de plusieurs communes.

Quelles conséquences directes pour les actifs et les pensionnés ?

La Caisse garantit le jour du transfert de l'effectif les prestations de libre passage pour les employés actifs et les rentes pour les pensionnés. Des solutions transitoires seront élaborées pour les personnes encore en activité mais proches de la retraite.

Conclusion

Sous réserve de l'aboutissement du référendum lancé par le syndicat SSP et de la votation populaire y relative, la loi devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2009, ce qui signifierait la création de facto à cette date de la caisse de pensions unique et du transfert de ses nouveaux affiliés.

Toutefois, une dépêche de l'Agence Télégraphique Suisse (ATS) daté du 17 septembre 2008 annonce que la caisse de pension publique unique neuchâteloise voit sa création reportée d'un an, au 1^{er} janvier 2010, pour autant qu'un «non» ne sorte pas des urnes. Le lancement d'un référendum par les syndicats de la fonction publique est venu perturber le calendrier.